



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le 17 MARS 2021

DECISION N° 00 17 7 8 /ANAC/DTA/DSV portant  
adoption de l'édition 3, amendement 2 de la procédure  
d'autorisation et de supervision pour le transport par voie  
aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-  
3402 ».

**LE DIRECTEUR GENERAL**

- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°0055/MT/CAB du 06 août 2019 portant approbation du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses, dénommé RACI 3004 ;

*[Signature]*

- Vu** la Décision N°000512/ANAC/DSV du 27 janvier 2021 portant adoption de l'édition 3, amendement 5 du règlement relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses « RACI 3004 » ;
- Sur** Proposition du Directeur de la Sécurité de Vols, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;

## DECIDE

### Article 1 : **Objet**

Est adopté l'édition 3, amendement 2 de la procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 ».

### Article 2 : **Portée de l'amendement**

L'amendement porte sur les aspects suivants :

- 1) nouvelle codification de la Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 ». Le RACI 3402 est maintenant codifié « PROC-OPS-3402 » ;
- 2) intégration des dispositions relatives aux accidents et incidents à la section 7.6 ;
- 3) chapitre 8 initialement intitulé « Dérogation - rapport d'accident et / ou d'incident et sensibilisation des passagers » qui est renommé « Dossier de demande de dérogation et des approbations relatives au transport de marchandises dangereuses interdites ».

### Article 3 : **Entrée en vigueur**

La présente Décision qui abroge toutes les dispositions antérieures, entre en vigueur et est applicable à compter de la date de signature.



**PJ :** Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »  
Troisième édition/amendement 2 – Février 2021

### Ampliations :

- DSV
- DTA
- SDIDN



MINISTRE DES TRANSPORTS  
AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : PROC-OPS-3402

**PROCEDURE D'AUTORISATION ET DE SUPERVISION POUR LE  
TRANSPORT PAR VOIE AERIENNE DE MARCHANDISES  
DANGEREUSES**

**« PROC-OPS-3402 »**

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Troisième Edition-Février 2021



**Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire**

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie  
aérienne de marchandises dangereuses  
« PROC-OPS-3402 »

**Edition : 3  
Date : 17/02/2021  
Amendement :02  
Date : 17/02/2021**

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSEE BLANCHE



Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie  
aérienne de marchandises dangereuses  
« PROC-OPS-3402 »

Edition : 3  
Date : 17/02/2021  
Amendement : 02  
Date : 17/02/2021

### PAGE DE VALIDATION

	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	DATE/VISA
REDACTION	ALLA Amani Jean	Conseiller du Directeur Général, Inspecteur Opérations Aériennes et Marchandises Dangereuses	17 02 21
	KOFFI Adou Raymond	Chef de Service Marchandises Dangereuses, Inspecteur Opérations Aériennes et Marchandises Dangereuses	17 02 21 
VALIDATION	KOFFI Konan	Président du comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, Directeur de la Sécurité des Vols	Président du Comité de Travail Relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile 17 02 21
APPROBATION	Sinaly SILUE	Directeur Général	17 02 21



Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie  
aérienne de marchandises dangereuses  
« PROC-OPS-3402 »

Edition : 3  
Date : 17/02/2021  
Amendement : 02  
Date : 17/02/2021

### LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° page	N° d'édition	Date d'édition	N° d'amendement	Date d'amendement
0	03	17/02/2021	02	17/02/2021
i	03	17/02/2021	02	17/02/2021
ii	03	17/02/2021	02	17/02/2021
iii	03	17/02/2021	02	17/02/2021
iv	03	17/02/2021	02	17/02/2021
v	03	17/02/2021	02	17/02/2021
vi	03	17/02/2021	02	17/02/2021
vii	03	17/02/2021	02	17/02/2021
viii	03	17/02/2021	02	17/02/2021
ix	03	17/02/2021	02	17/02/2021
x	03	17/02/2021	02	17/02/2021
xi	03	17/02/2021	02	17/02/2021
xii	03	17/02/2021	02	17/02/2021
1	03	17/02/2021	02	17/02/2021
2	03	17/02/2021	02	17/02/2021
3	03	17/02/2021	02	17/02/2021
4	03	17/02/2021	02	17/02/2021
5	03	17/02/2021	02	17/02/2021
6	03	17/02/2021	02	17/02/2021
7	03	17/02/2021	02	17/02/2021
8	03	17/02/2021	02	17/02/2021
9	03	17/02/2021	02	17/02/2021
10	03	17/02/2021	02	17/02/2021
11	03	17/02/2021	02	17/02/2021
12	03	17/02/2021	02	17/02/2021
13	03	17/02/2021	02	17/02/2021
14	03	17/02/2021	02	17/02/2021
15	03	17/02/2021	02	17/02/2021
16	03	17/02/2021	02	17/02/2021
17	03	17/02/2021	02	17/02/2021
18	03	17/02/2021	02	17/02/2021
19	03	17/02/2021	02	17/02/2021
20	03	17/02/2021	02	17/02/2021
21	03	17/02/2021	02	17/02/2021
22	03	17/02/2021	02	17/02/2021
23	03	17/02/2021	02	17/02/2021
24	03	17/02/2021	02	17/02/2021
25	03	17/02/2021	02	17/02/2021



**Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire**

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie  
aérienne de marchandises dangereuses  
« PROC-OPS-3402 »

**Edition : 3  
Date : 17/02/2021  
Amendement : 02  
Date : 17/02/2021**

26	03	17/02/2021	02	17/02/2021
27	03	17/02/2021	02	17/02/2021
28	03	17/02/2021	02	17/02/2021
29	03	17/02/2021	02	17/02/2021
30	03	17/02/2021	02	17/02/2021
31	03	17/02/2021	02	17/02/2021
32	03	17/02/2021	02	17/02/2021
33	03	17/02/2021	02	17/02/2021





 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

### TABLEAU DES AMENDEMENTS

Amendement	Objet	Date - Adoption/Approbation - Applicable le - Entrée en vigueur le
<p>1ère édition Avril 2015 Amendement 00</p>	<p>Création du RACI 3402</p>	<p>12/08/2015  12/08/2015  12/08/2015</p>
<p>2ème édition Avril 2019 Amendement 01</p>	<p>1- La Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 » 2-Prise en compte des recommandations de la mission Rost</p>	<p>08/04/2019 08/04/2019 08/04/2019</p>
<p>3ème édition Février 2021 Amendement 02</p>	<p>Cette édition porte sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) une nouvelle codification de la Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 ». Le RACI 3402 est maintenant codifié « PROC-OPS-3402 » ;</li> <li>2) la prise en compte des recommandations relatives à l'audit OACI d'octobre 2019</li> <li>3) la suppression du § 7.3.4 ;</li> <li>4) Insertion des dispositions relatives aux accidents et incidents à la section 7.6 ;</li> <li>5) la refonte du chapitre 8. Le chapitre 8 initialement intitulé « Dérogation - rapport d'accident et / ou d'incident et sensibilisation des passagers » devient « Dossier de demande de dérogation et des approbations relatives au transport de marchandises dangereuses interdites » ;</li> <li>6) l'amélioration des listes de vérifications.</li> </ol>	<p>17 MARS 2021  17 MARS 2021  17 MARS 2021</p>





 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

### LISTE DE REFERENCE

Référence	Source	Titre
RACI 1015	ANAC	Arrêté n°071/MT/CAB du 23 septembre 2019 portant approbation du Manuel de résolution des problèmes de sécurité de l'aviation civile, dénommé RACI 1015
RACI 3004	ANAC	Règlement relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Doc 9284	OACI	Instructions Techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Doc 9481 AN/928	OACI	Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incident d'aviation concernant des marchandises dangereuses



Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie  
aérienne de marchandises dangereuses  
« PROC-OPS-3402 »

Edition : 3  
Date : 17/02/2021  
Amendement : 02  
Date : 17/02/2021

## ABREVIATIONS

ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire
CDN	Certificat de Navigabilité
CV	Curriculum vitae
CKL DGR	Liste de vérification marchandises dangereuses
IATA	International Air Transport Association
IT	Instructions Techniques
MANEX	Manuel d'exploitation
MD	Marchandises dangereuses
NOTOC	Notification To Captain
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PEA	Permis d'Exploitation Aérienne
RACI	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire

## TABLE DES MATIERES

PAGE DE VALIDATION.....	ii
LISTE DES PAGES EFFECTIVES .....	iii
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS.....	v
TABLEAU DES AMENDEMENTS .....	vi
TABLEAU DES RECTIFICATIFS.....	vii
LISTE DE REFERENCE.....	viii
ABREVIATIONS.....	ix
TABLE DES MATIERES .....	x
DEFINITIONS .....	xiii
Chapitre 1 : Généralités sur le processus de délivrance d'une autorisation de transport de marchandises dangereuses .....	1
1.1 Généralités.....	1
1.2 Objet .....	1
1.3 Mise à jour et diffusion de la procédure .....	1
1.4 Responsabilités de l'équipe de certification .....	2
1.5 Présentation schématique du processus de certification .....	2
1.6 Coordination du processus de certification entre les différentes entités .....	2
1.6.1 Entités impliquées dans le processus .....	2
1.6.2 Dispositions relatives à la coordination.....	2
Chapitre 2 : Phase de la demande préliminaire (Phase I) .....	4
2.1 Réunion de prise de contact .....	4
2.2 Evaluation de la demande préliminaire .....	4
2.3 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification.....	6
2.4 Réunion de la phase préliminaire .....	6
Chapitre 3 : Phase de demande formelle (Phase II).....	9
3.1 Evaluation de la demande formelle.....	9
3.1.1 Evaluation sommaire des manuels et documents soumis à l'ANAC. ....	9
3.2 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification.....	11
3.3 Réunion de la demande formelle .....	11
Chapitre 4 : Phase d'évaluation des documents (Phase III) .....	12
4.1 Evaluation des manuels et documents soumis.....	12

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p><b>Edition : 3</b> <b>Date : 17/02/2021</b> <b>Amendement : 02</b> <b>Date : 17/02/2021</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.1.1	La section A9 du MANEX partie A.....	12
4.1.2	Programme de formation marchandises Dangereuses .....	13
4.2	Audition du Responsable fret .....	14
4.3	Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification .....	15
4.4	Réunion de la phase III.....	15
Chapitre 5 : Phase d'inspections et de démonstrations (Phase IV) .....		16
5.1	Généralité .....	16
5.1.1	Inspection de la base d'exploitation de l'exploitant.....	17
5.1.2	Inspection des sous-traitants.....	17
5.1.3	Approbation finale du programme de formation marchandises dangereuses .....	18
5.2	Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification.	19
5.3	Réunion de la phase IV .....	19
Chapitre 6 : Phase de délivrance de l'autorisation (Phase V) .....		20
6.1	Préparation de la délivrance de l'autorisation .....	20
Chapitre 7 : Surveillance continue .....		21
7.1	Généralités.....	21
7.2	Champ d'application .....	21
7.3	Objectif.....	22
7.4	Détermination de la fréquence des inspections.....	22
7.5	Périmètre de la surveillance continue .....	23
7.5.1	Pour les compagnies aériennes nationales autorisées pour le transport de marchandises dangereuses .....	23
7.5.2	Pour les compagnies aériennes nationales non autorisées pour le transport de marchandises dangereuses .....	23
7.5.3	Pour les compagnies aériennes étrangères desservant les aéroports ivoiriens .....	23
7.5.4	Pour les transitaires .....	24
7.5.5	Pour l'opérateur postal.....	24
7.5.6	Pour le manutentionnaire .....	24

7.5.7 Pour l'expéditeur, la surveillance continue porte sur les points suivants : .....	24
7.6 Accidents et incidents concernant des marchandises dangereuses .....	25
7.6.1 Eléments à vérifier sur le site de l'accident/incident.....	25
7.6.2 Compte rendu d'accident et incident.....	26
<b>CHAPITRE 8 : Dossier de demande de dérogation et des approbations relatives au transport de marchandises dangereuses interdites. ....</b>	<b>27</b>
8.1. Contenu du dossier de demande de transport de marchandises dangereuses sous dérogation / approbation. ....	27
8.2 Traitement du dossier de demande de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation .....	29
8.2.1 Délivrance de l'approbation ou dérogation.....	31
8.2.2 Durée de la dérogation ou approbation.....	31
<b>ANNEXES.....</b>	<b>32</b>

---

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p><b>Edition : 3</b> <b>Date : 17/02/2021</b> <b>Amendement : 02</b> <b>Date : 17/02/2021</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## DEFINITIONS

**Accident concernant des marchandises dangereuses.** Événement associé et relatif au transport aérien de marchandises dangereuses au cours duquel une personne est tuée ou grièvement blessée, ou qui provoque d'importants dommages matériels ou environnementaux.

**Approbation.** Autorisation accordée par une autorité nationale compétente pour :

- a) le transport de marchandises dangereuses interdites à bord d'aéronefs de passagers et/ou d'aéronefs cargos quand les Instructions techniques stipulent que ces marchandises peuvent être transportées au titre d'une approbation ; ou
- b) toute autre fin spécifiée dans les Instructions techniques.

*Note. — En l'absence d'une mention spécifique dans les Instructions techniques permettant d'accorder une approbation, une dérogation peut être demandée.*

**Dérogation.** Autorisation autre qu'une approbation, accordée par une administration nationale compétente, de ne pas appliquer les dispositions des Instructions techniques.

**Incident concernant des marchandises dangereuses.** Événement, autre qu'un accident concernant des marchandises dangereuses, associé et relatif au transport aérien de marchandises dangereuses, qui ne survient pas nécessairement à bord d'un aéronef et qui provoque des lésions corporelles ou des dommages matériels ou environnementaux, un incendie, une rupture, un déversement, une fuite de fluide, un rayonnement ou d'autres signes de dégradation de l'intégrité de l'emballage. Tout autre événement associé et relatif au transport de marchandises dangereuses qui compromet gravement la sécurité d'un aéronef ou de ses occupants est également considéré comme constituant un incident concernant des marchandises dangereuses.

---



**Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire**

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie  
aérienne de marchandises dangereuses  
« PROC-OPS-3402 »

**Edition : 3  
Date : 17/02/2021  
Amendement :02  
Date : 17/02/2021**

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## **Chapitre 1 : Généralités sur le processus de délivrance d'une autorisation de transport de marchandises dangereuses**

### **1.1 Généralités**

La délivrance par l'ANAC d'une autorisation de transport de marchandises dangereuses à un exploitant atteste que ledit exploitant s'est conformé aux exigences applicables, notamment le RACI 3004, le Document 9284 de l'OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA.

L'ANAC a établi des procédures pour délivrer l'autorisation de transport de marchandises dangereuses et assurer la surveillance continue des activités du détenteur de ladite autorisation.

L'autorisation pour le transport de marchandises dangereuses se présente en deux parties :

- le certificat de l'autorisation proprement dit ;
- et les spécifications connexes qui définissent les classes et les divisions spécifiques autorisées.

Dans le cadre du processus de délivrance de l'autorisation pour le transport de marchandises dangereuses, le postulant/exploitant, à qui incombe fondamentalement la responsabilité d'assurer la sécurité des services, doit convaincre l'ANAC qu'il :

- réunit les conditions nécessaires pour obtenir l'autorisation pour le transport de marchandises dangereuses;
- possède les aptitudes et la compétence nécessaires pour assurer le transport de marchandises dangereuses conformément à la réglementation applicable.

### **1.2 Objet**

La présente procédure est l'outil des Inspecteurs Marchandises Dangereuses de l'ANAC impliqués dans le processus de délivrance d'une autorisation de transport de marchandises dangereuses à un postulant ainsi que la surveillance continue desdits exploitants suite à leur autorisation.

### **1.3 Mise à jour et diffusion de la procédure**

Le Responsable du service en charge des marchandises dangereuses est chargé de la mise à jour de la présente procédure.

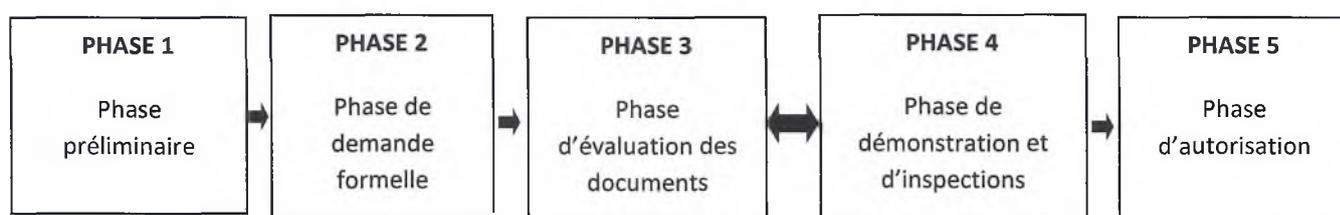
La diffusion de la présente procédure est assurée par la Direction en charge du transport aérien au sein de l'ANAC.

## 1.4 Responsabilités de l'équipe de certification

Dans le cadre du processus de délivrance de l'autorisation pour le transport de marchandises dangereuses, l'équipe de certification doit s'assurer que le postulant possède les aptitudes et la compétence nécessaires pour exploiter des services sûrs et efficaces et se conforme à la réglementation applicable.

## 1.5 Présentation schématique du processus de certification

Le processus de demande et de délivrance d'une autorisation de transport de marchandises dangereuses comporte cinq (05) phases, qui se présentent comme suit :



Chacune des phases est décrite plus en détail dans les chapitres 2, 3, 4, 5 et 6 de la présente procédure.

## 1.6 Coordination du processus de certification entre les différentes entités

La procédure générale de coordination est décrite dans la procédure de coordination du processus certification et de surveillance continue des exploitants aériens « RACI 3135 ».

La coordination du processus de certification est assurée par un chef de projet de certification désigné par le Directeur Général de l'ANAC.

Le chef de projet est un Inspecteur MD.

### 1.6.1 Entités impliquées dans le processus

Les domaines OPS et AIR sont ceux impliqués dans le processus de certification.

### 1.6.2 Dispositions relatives à la coordination

(Voir RACI 3135 et FORM-OPS-18)

Chaque membre de l'équipe de certification est tenu de participer aux différentes réunions et séances de travail sur invitation du Chef de Projet.

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p><b>Edition : 3</b> <b>Date : 17/02/2021</b> <b>Amendement : 02</b> <b>Date : 17/02/2021</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Chaque phase fera l'objet de réunions entre les membres de l'équipe de certification et le postulant.

Outre les informations données aux différentes réunions, des courriers de notification sont transmis au postulant pour actions correctives, le cas échéant.

Le Chef de projet doit s'assurer de la pertinence des non-conformités ou observations transmis au postulant.

Dans le souci de mieux gérer le flux d'informations, tous les échanges entre le postulant et les membres de l'équipe de certification ne doivent se faire que dans le cadre des réunions formelles de chaque phase.

Le Chef de projet est tenu de produire un rapport à chaque réunion lors du processus de certification.

Une liste de présence comportant au moins les noms et prénoms, spécialités, date et signatures doit être produite pour chaque réunion.

Le Chef de projet doit ouvrir et conserver un classeur pour chaque dossier par phase et par exploitant. Ces dossiers doivent être conservés pendant toute la durée de l'exploitation de la compagnie aérienne.

Les dossiers conservés et archivés doivent refléter les différentes phases du processus de certification.

Les échanges avec le postulant ou toute autre entité interne ou externe à l'ANAC en relation avec la certification dudit postulant, doivent faire partie du dossier de certification.

---

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## Chapitre 2 : Phase de la demande préliminaire (Phase I)

### 2.1 Réunion de prise de contact

Le processus de certification débute quand le postulant contacte l'ANAC par un courrier afin de l'informer de son intention d'obtenir une autorisation de transport de marchandises dangereuses.

Le postulant est invité à rencontrer les Inspecteurs Marchandises Dangereuses de l'ANAC.

Au cours de cette réunion de prise de contact, le postulant présente son projet en termes de moyens matériels et humains.

En retour, l'ANAC lui fournit les informations de base et exigences générales en vigueur en matière de certification.

Si le postulant a l'intention de poursuivre le processus de certification, il lui sera fourni le formulaire de la phase préliminaire « *FORM-DGR-001* ».

*Le spécimen du formulaire de la phase préliminaire « FORM-DGR-001 » figure en annexe à la présente procédure.*

Aussi, le service en charge des marchandises dangereuses demandera au postulant d'acquérir les Documents 9284, 9481 de OACI (IT) et/ou le Manuel DGR IATA.

La réunion de prise de contact fait l'objet d'un rapport dont une copie est transmise au postulant.

### 2.2 Evaluation de la demande préliminaire

Si le postulant transmet à l'ANAC le formulaire de demande préliminaire renseigné, Le Directeur Général de l'ANAC désigne un Inspecteur Marchandises Dangereuses comme « Chef de Projet » et constitue une équipe de certification composée du Chef de Service Marchandises Dangereuses et des Inspecteur OPS et AIR afin d'examiner la demande, selon les modalités suivantes :

#### a) Evaluation 1

Le Chef de projet procède à l'évaluation sommaire du formulaire de demande préliminaire.

Le spécimen de la liste de vérification « *CKL-DGR-001* » figure en annexe à la présente procédure.

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Cette évaluation consiste à vérifier que tous les champs requis du formulaire sont renseignés et comportent les informations exigées.

S'il y a des omissions ou erreurs relatives à la demande préliminaire, ces omissions ou erreurs seront notifiées par courrier au postulant pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus de certification s'arrête et l'ANAC adresse un courrier au postulant lui indiquant par courrier les raisons de l'arrêt du processus de certification.

Si les résultats de l'évaluation des informations contenues dans le formulaire sont jugés satisfaisants, le postulant est invité à la réunion de la phase préliminaire afin de lui signifier les conclusions de cette évaluation.

## **b) Evaluation 2**

L'évaluation des renseignements contenues dans le « FORM-DGR-001 » du Guide d'autorisation de transport de marchandises dangereuses par voie aérienne « RACI 3401 » consiste à évaluer l'adéquation entre les intentions du postulant et les moyens prévus pour le transport des marchandises dangereuses.

Chaque Inspecteur, membre de l'équipe de certification procède à l'examen des renseignements fournis afin de prodiguer au postulant davantage d'informations et orientations qui permettront à celui-ci de mieux cerner les attentes d'un processus de certification et par conséquent, décider de s'engager ou non dans un tel processus. A cet effet, le Chef de projet transmet aux membres de l'équipe de certification le formulaire « FORM-DGR-001 » fourni par le postulant pour examen.

La transmission du formulaire de la demande préliminaire aux membres de l'équipe de certification, se fait par un "soit transmis".

Le Chef de projet utilise le modèle de "soit transmis\_ Chef de projet -Inspecteur" indiqué en annexe de la présente procédure pour la transmission de document à évaluer aux membres de l'équipe de certification.

Après l'évaluation du formulaire, chaque membre de l'équipe de certification transmet les conclusions de son évaluation au Chef de projet.

La transmission des résultats de l'évaluation du formulaire par les inspecteurs au Chef de projet se fait par un "soit transmis".

*Le spécimen du "soit transmis\_ Inspecteur -Chef de projet" figure en annexe à la présente procédure.*

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p><b>Edition : 3</b> <b>Date : 17/02/2021</b> <b>Amendement :02</b> <b>Date : 17/02/2021</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **2.3 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification**

Une réunion de synthèse est tenue par le chef de projet avec les inspecteurs impliqués dans le processus de certification, afin de préparer la réunion de la phase préliminaire.

Au cours de cette réunion, les observations recueillies lors de l'évaluation des renseignements fournis par le postulant sont discutées et entérinées par le Chef de Projet en vue de les porter à la connaissance du postulant au cours de la réunion de la phase préliminaire.

### **2.4 Réunion de la phase préliminaire**

#### **2.4.1 Informations et orientations fournis par le domaine OPS**

Les Inspecteurs en marchandises dangereuses fournissent des informations et orientations au postulant sur les sujets suivants :

- les conditions générales pour le transport des marchandises dangereuses ;
- les exigences en termes de formation et qualification du personnel ;
- les contraintes liées au transport des marchandises dangereuses. Notamment, les contraintes relatives aux aéronefs qui seront utilisés pour le transport de marchandises dangereuses ;
- la documentation et les procédures exigibles

#### **2.4.2 Informations et orientations fournis par le domaine AIR**

Les Inspecteurs AIR informent le postulant des conditions pour la classification d'un compartiment cargo en classe B ou C.

Important : le transport de marchandises dangereuses par voie aérienne requiert au moins que l'aéronef utilisé soit doté des compartiments cargo de classe B ou C.

A la suite des informations fournies par les domaines OPS et AIR, le postulant peut décider de s'engager ou non dans le processus de certification.

S'il décide de s'engager dans le processus de certification, le chef de projet remet au postulant les documents suivants :

- le RACI 3004, Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses ;
- le RACI 3401, Guide d'autorisation de transport de marchandises dangereuses ;
- le RACI 3403, Guide d'élaboration de la section A9 du MANEX partie A pour le transport de marchandises dangereuses par voie aérienne - Exploitant autorisé ;



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

- le RACI 3407, Guide d'élaboration d'un programme de formation marchandises dangereuses.

Le Chef de projet informe le postulant qu'il doit soumettre à l'ANAC un dossier de demande formelle composé des éléments suivants :

### 1. Un courrier de demande formelle

Le courrier de demande formelle est le courrier par laquelle le postulant soumet sa demande officielle d'autorisation de transport de marchandises dangereuses.

### 2. La section A9 de la partie A du MANEX

La section A9 du MANEX partie A est la partie du manuel d'exploitation dans lequel, le postulant décrit ses procédures en matière de transport de Marchandises dangereuses.

### 3. Le programme de formation marchandises dangereuses.

Le programme de formation marchandises dangereuses contient les dispositions du postulant pour assurer la formation et maintenir la compétence de son personnel.

### 4. La liste de conformité

La liste de conformité est une liste d'exigences du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses « RACI 3004 ».

Chaque exigence correspond à une référence dans la section A9 de la partie A du MANEX. Cette description ou référence doit indiquer la procédure suivie pour assurer la conformité dans chaque cas.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-002 » figure en annexe à la présente procédure.*

### 5. Le Curriculum vitae du Responsable fret

Le CV du Responsable fret doit contenir une rubrique qui indique ses qualifications et expériences relatives à la fonction. Le CV doit être accompagné des copies des pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.

### 6. Le Calendrier des évènements

Le calendrier des évènements est un document proposé par le postulant qui indique les dates d'exécution d'activités liées au processus d'autorisation.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Le calendrier des événements doit contenir les dates prévues pour :

- 1) la formation du personnel ;
- 2) l'inspection de sa base d'exploitation ;
- 3) l'inspection de ses sous-traitants et partenaires.
  - a. manutentionnaire
  - b. expéditeur
  - c. transitaire

À l'issue de la réunion de demande préliminaire, l'ANAC adresse au postulant un courrier lui notifiant la fin de la phase I et l'invite par la même occasion à s'engager dans la phase de demande formelle (Phase II).

---

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## Chapitre 3 : Phase de demande formelle (Phase II)

### 3.1 Evaluation de la demande formelle

La phase préliminaire du processus de certification ayant été jugée satisfaisante, le postulant doit soumettre à l'ANAC par courrier son dossier de demande formelle.

Le dossier de la demande formelle doit être soumis 90 jours au moins avant le début prévu de l'activité de transport de Marchandises Dangereuses.

Dès la réception du dossier de la demande formelle, le Chef de projet vérifie si tous les documents et manuels exigés ont été soumis.

Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-002 » figure en annexe à la présente procédure.

Ensuite, le Chef de projet transmet par « soit transmis » aux inspecteurs MD, membres de l'équipe de certification pour leur évaluation sommaire les documents suivants :

- 1) la section A9 de la partie A du MANEX;
- 2) le programme de formation marchandises dangereuses ;
- 3) la liste de conformité ;
- 4) le Curriculum vitae du Responsable fret ;
- 5) le calendrier des évènements.

#### 3.1.1 Evaluation sommaire des manuels et documents soumis à l'ANAC.

L'évaluation sommaire du dossier de demande d'autorisation consiste à vérifier, si la structure des manuels et documents transmis sont conformes aux exigences de l'ANAC.

Les paragraphes suivants indiquent les directives à suivre lors de la conduite de l'évaluation sommaire des documents transmis :

#### 1. La Section A9 de la partie A du MANEX.

L'évaluation sommaire de la section A9 du MANEX partie A consiste à vérifier si sa structure est conforme au guide d'élaboration de la section A9 du MANEX partie A pour le transport de marchandises dangereuses par voie aérienne (Exploitant autorisé) RACI 3403.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-024 » figure en annexe du RACI 3404.*

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## 2. Le programme de formation

L'évaluation sommaire du programme de formation marchandises dangereuses consiste à vérifier si sa structure est conforme au guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses RACI 3407.

Le postulant ne débute pas de formation tant qu'il n'a pas reçu l'approbation initiale du programme de formation marchandises dangereuses délivrée par l'ANAC.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-020 » figure en annexe à la présente procédure.*

## 3. La liste de conformité

L'évaluation sommaire de la liste de conformité consiste à vérifier que chaque référence (ANAC/ IT OACI/DGR IATA) indiquée dans la colonne « Réf. Items » du formulaire « FORM-ANAC-DGR-002 » correspond à une référence dans la section A9 de la partie A du MANEX.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-003 » figure en annexe à la présente procédure.*

## 4. Le Curriculum vitae du personnel

L'évaluation sommaire du Curriculum vitae consiste à vérifier qu'il contient une rubrique indiquant les qualifications relatives à la fonction et les pièces justificatives des formations, spécifiquement celles relatives aux marchandises dangereuses.

Le postulant fournit à l'ANAC le CV du Responsable fret qui doit contenir une rubrique indiquant les qualifications relatives à la fonction.

*Le CV doit être accompagné des copies des pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.*

Le CV sera évalué par les Inspecteurs Marchandises Dangereuses de l'ANAC à la phase III afin de s'assurer que le Responsable fret proposé est éligible pour l'audition.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-004 » figure en annexe à la présente procédure.*

## 5. Calendrier des évènements

L'évaluation sommaire du calendrier des évènements consiste à vérifier que la date de chaque étape clé pour la réalisation du processus d'autorisation est clairement définie.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-005 » figure en annexe à la présente procédure.*

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Le calendrier des événements doit indiquer les dates prévues pour :

- 1) la formation du personnel ;
- 2) l'inspection de la base d'exploitation ;
- 3) l'inspection des sous-traitants et partenaires.
  - a. manutentionnaire
  - b. expéditeur
  - c. transitaire

Après l'évaluation sommaire des manuels et documents soumis par le postulant, les membres de l'équipe de certification transmettent les résultats de leurs évaluations au Chef de projet par le « Formulaire de rapport ».

### **3.2 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification.**

Une réunion de synthèse est tenue par le chef de projet, afin de préparer la réunion de la phase II.

Au cours de cette réunion, les observations et non conformités suite à l'évaluation sommaire des manuels et documents fournis par le postulant sont discutés et entérinés par le Chef de Projet en vue de les porter à la connaissance du postulant par un courrier pour actions correctives.

S'il y a des non-conformités suite à l'évaluation sommaire de la demande formelle, ces non-conformités seront notifiées par courrier au postulant pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus de certification s'arrête et l'ANAC adresse un courrier au postulant lui indiquant par courrier les raisons de l'arrêt du processus de certification.

Si l'évaluation sommaire des manuels et documents fournis par le postulant est jugée satisfaisante, l'ANAC l'invite à la réunion de clôture de demande formelle.

### **3.3 Réunion de la demande formelle**

Au cours de la réunion de demande formelle, le Chef de projet :

- 1) informe le postulant que le dossier de demande d'autorisation de transport des MD est recevable ;
- 2) règle, le cas échéant, les incompatibilités entre les dates prévues dans le calendrier des événements ;
- 3) informe le postulant de la clôture de la phase de demande formelle.

À l'issue de la réunion de demande formelle, l'ANAC adresse au postulant un courrier lui notifiant la fin de la phase II et le début de la phase d'évaluation documentaire (Phase III).

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## Chapitre 4 : Phase d'évaluation des documents (Phase III)

### 4.1 Evaluation des manuels et documents soumis

La phase de demande formelle (Phase II) ayant été jugée satisfaisante, les inspecteurs MD de l'équipe de certification procèdent pendant cette phase (Phase III) à l'évaluation approfondie des manuels et documents visés dans les paragraphes suivants.

#### 4.1.1 La section A9 du MANEX partie A

L'évaluation approfondie de la section A9 du MANEX partie A s'effectue à l'aide de la procédure d'acceptation de la section A9 du MANEX partie A pour le transport de marchandises dangereuses par voie aérienne [Exploitant autorisé] « RACI 3404 ».

La section A9 du MANEX partie A doit contenir, au minimum, les procédures spécifiques pour satisfaire aux règlements applicables du RACI 3004 et à l'IT de l'OACI/Manuel DGR IATA. Le manuel de procédures sur les marchandises dangereuses doit être clairement intitulé « Exploitant autorisé à transporter des Marchandises Dangereuses »

Les Inspecteurs Marchandises Dangereuses vérifient que la section A9 du MANEX partie A traite au minimum les rubriques applicables contenues dans le RACI 3403, notamment :

- 1) la classification de toutes les marchandises dangereuses,
- 2) les procédures de marquage, d'étiquetage, d'emballage,
- 3) les documents d'expédition et de certification,
- 4) les procédures d'acceptation
- 5) les programmes de formation ;
- 6) le système pour la distribution du manuel ou des parties appropriées du manuel aux membres des équipages de conduite et de cabine, aux employés du comptoir d'enregistrement et autres personnels chargés d'accepter les bagages, le fret, les COMAT, notamment les personnels des services d'assistance au sol et des entrepôts de fret aérien, le cas échéant. En outre, le postulant doit mettre en place un système pour disposer des dernières révisions de la DGR de l'IATA ou des Instructions Techniques de l'OACI, selon l'applicabilité, pour leur diffusion aux personnels concernés ;
- 7) les prescriptions relatives à l'utilisation de liste de vérification pour accepter des marchandises dangereuses en vue de leur transport par voie aérienne ;
- 8) les prescriptions relatives à l'utilisation de document de transport de marchandises dangereuses et dispositions pour son renseignement adéquat ;
- 9) les prescriptions relatives au marquage, l'emballage, le suremballage et l'inspection du conteneur des marchandises dangereuses conformément aux procédures d'acceptation décrites dans les Instructions techniques (IT ou Doc 9284) ;

- 10) les prescriptions relatives aux procédures appropriées de chargement, d'isolement et d'inspection de dommage ou déperdition ;
- 11) les prescriptions relatives à la remise au pilote commandant de bord des renseignements écrits (notification au commandant ou NOTOC), tel que spécifié dans les Instructions techniques (IT ou Doc 9284) ;
- 12) les prescriptions relatives à la conservation des NOTOC au sol et qu'elles soient facilement accessibles aux aérodromes du dernier départ et du prochain point d'arrivée prévu pour chacun de ses vols sur lesquels des marchandises dangereuses sont transportées ;
- 13) les prescriptions relatives aux procédures en vol adéquates pour une intervention d'urgence en cas d'incidents d'aéronef impliquant des marchandises dangereuses ;
- 14) la prescription relative à l'avertissement des passagers des types de marchandises dangereuses qu'il leur est interdit de transporter à bord d'un aéronef ;
- 15) la prescription relative à la procédure d'exemptions relatives aux passagers ;
- 16) la Politique indiquant que l'exploitant non autorisé au transport de marchandises dangereuses ne transporte pas des pièces de rechange qui sont classées comme des marchandises dangereuses (matériel de l'exploitant [COMAT]) à des fins d'entretien.
- 17) les Procédures relatives au compte rendu d'incident impliquant les MD non déclarées ;
- 18) les procédures relatives à la transmission de renseignements aux services d'urgences et aux autorités compétentes en cas d'accident ou d'incident d'un aéronef transportant des marchandises dangereuses.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-025 » figure en annexe du RACI 3404.*

#### **4.1.2 Programme de formation marchandises Dangereuses**

##### **4.1.2.1 Approbation initiale du programme de formation marchandises dangereuses.**

L'évaluation approfondie du programme de formation marchandises dangereuses s'effectue à l'aide de la procédure d'approbation du programme de formation Marchandises dangereuses « RACI 3408 ».

L'approbation initiale du programme de formation marchandises dangereuses intervient quand l'étude approfondie dudit programme est satisfaisante.

L'approbation initiale consiste à évaluer le manuel de formation, les documents fournis (attestations de formation des Instructeurs) et la « banque de questions » afin vérifier que la formation envisagée répond aux exigences du RACI 3407).

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-021 » figure en annexe du RACI 3408.*

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

#### 4.1.2..2 Evaluations de la liste de conformité

L'évaluation de la liste de conformité consiste à vérifier que les exigences du RACI 3004 et du document 9284 de OACI (IT) indiquées dans liste de conformité correspondent à une procédure indiquée dans la section A9 du manuel d'exploitation.

Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-006 » figure en annexe à la présente procédure.

#### 4.1.2.3 Evaluation du Curriculum Vitae

L'inspecteur marchandises dangereuses vérifie que le postulant :

- 1) dispose de qualifications (expériences , formations...) relatives à la fonction de Responsable fret;
- 2) dispose d'une formation en marchandises dangereuses en cours de validité.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-007 » figure en annexe à la présente procédure.*

#### 4.1.2.4 Evaluation du calendrier des événements

Lors de l'examen du calendrier des événements figurant en annexe au RACI 3401, l'inspecteur tient compte des critères suivants :

- 1) La logique des séquences
- 2) La synchronisation des événements. Le calendrier des événements doit être réaliste et prévoir un temps suffisant pour permettre à l'équipe de certification de réaliser les différentes inspections.
- 3) La disponibilité des membres de l'équipe de certification. La disponibilité des membres de l'équipe de certification constitue un facteur critique qu'il faut prendre en compte dans l'approbation du calendrier des événements.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-008 » figure en annexe à la présente procédure*

#### 4.2 Audition du Responsable fret

Le responsable fret est auditionné afin d'évaluer ses connaissances des :

- 1) règlements applicables à son domaine d'activité ;
- 2) procédures et manuels ;
- 3) responsabilités liées à son poste.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-009 » figure en annexe à la présente procédure.*

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p><b>Edition : 3</b> <b>Date : 17/02/2021</b> <b>Amendement : 02</b> <b>Date : 17/02/2021</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 4.3 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification

Une réunion de synthèse est tenue par le chef de projet, afin de préparer la réunion de la phase III.

Au cours de cette réunion, les observations suite à l'évaluation approfondie des documents et manuels fournis par le postulant sont discutés et entérinées par le Chef de Projet en vue de les porter à la connaissance du postulant.

S'il y a des non-conformités suite à l'évaluation des documents et à l'audition du personnel, ces non-conformités seront notifiées au postulant par le Chef de projet pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus de certification s'arrête et l'ANAC adresse un courrier au postulant lui indiquant par courrier les raisons de l'arrêt du processus de certification.

Si les évaluations sont satisfaisantes, le postulant est invité à une réunion de phase III par l'ANAC.

#### 4.4 Réunion de la phase III

Au cours de la réunion, le Chef de projet informe le postulant :

- 1) de l'acceptation la section A9 de la partie A ;
- 2) de l'approbation initiale du programme de formation ;
- 3) de l'acceptation du Responsable fret ;
- 4) de l'acceptation de la liste de conformité ;
- 5) de la clôture de la phase III.

Le chef de projet informe le postulant qu'il sera soumis à une inspection et à une démonstration à la phase IV.

À l'issue de la réunion, l'ANAC adresse au postulant un courrier lui notifiant la fin de la phase III et le début de la phase IV.

Aussi, les courriers d'acceptation du Responsable fret, la Section A9 de la partie A du MANEX, et l'approbation initiale du programme de formation sont transmis au postulant.

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## Chapitre 5 : Phase d'inspections et de démonstrations (Phase IV)

### 5.1 Généralité

La phase III ayant été jugée satisfaisante, l'équipe chargé de traiter la demande d'autorisation vérifie si les procédures et programmes de formations proposés par le postulant sont effectivement appliquées en opération.

Au cours de cette phase, les Inspecteurs MD et AIR de l'ANAC s'assurent entre autres que :

- 1) le postulant utilise une liste de vérification pour accepter des marchandises dangereuses en vue de leur transport par voie aérienne que si elles sont accompagnées d'un document de transport de marchandises dangereuses dûment rempli ;
- 2) le postulant inspecte le marquage, l'emballage, le suremballage ou le conteneur des marchandises dangereuses conformément aux procédures d'acceptation décrites dans les Instructions techniques (IT ou Doc 9284) ;
- 3) les passagers soient avertis des types de marchandises dangereuses qu'il leur est interdit de transporter à bord d'un aéronef ;
- 4) l'exploitant d'un aéronef transportant des marchandises dangereuses remet au pilote commandant de bord les renseignements écrits (notification au commandant ou NOTOC), tel que spécifié dans les Instructions techniques (IT ou Doc 9284 de l'OACI) ;
- 5) le postulant ne charge les marchandises dangereuses à bord d'un aéronef que si les procédures appropriées de chargement, d'isolement et d'inspection de dommage ou déperdition ont été suivies ;
- 6) les aéronefs utilisés disposent d'au moins un compartiment cargo de classe B ou C ;
- 7) les programmes de formation initiale et périodique sur les marchandises dangereuses sont mis en œuvre par les organismes ou agences qui interviennent dans le transport aérien des marchandises dangereuses notamment :
  - a) les expéditeurs de marchandises dangereuses, incluant les emballeurs et les agents des expéditeurs,
  - b) les agences qui assurent, au nom de l'exploitant, les fonctions d'acceptation, de manutention, de chargement, de déchargement, de transfert et autre traitement du fret ,
  - c) les agences situées à un aéroport qui assurent, au nom de l'exploitant aérien, les fonctions de contrôle des passagers ,
  - d) les agences non situées à un aéroport qui assurent, au nom de l'exploitant aérien, l'enregistrement des passagers ,
  - e) les agences, autres que les exploitants, qui interviennent dans le traitement du fret ;
  - f) les agences chargées du filtrage de sûreté des passagers et de leurs bagages ,
  - g) toute autre personne ou agence assurant une fonction au nom de l'exploitant.

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

### 5.1.1 Inspection de la base d'exploitation de l'exploitant

L'inspection de l'exploitant consiste à observer et d'évaluer les méthodes et pratiques courantes du postulant afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux règlements et aux procédures acceptées par l'ANAC.

Cette inspection porte sur les points suivants :

- 1) Acceptation des marchandises dangereuses
- 2) Entreposage et chargement
- 3) Inspection et décontamination
- 4) Etablissement et transmission de la NOTOC au CdB
- 5) Compte rendu d'incident/accident
- 6) Conservation et accessibilité de la NOTOC et la DGD
- 7) Documentation et procédures
- 8) Procédures d'urgences en vol et au sol
- 9) COMAT
- 10) Renseignements à fournir aux passagers et en zones d'acceptation du fret
- 11) Traitement des unités de chargement (ULD)
- 12) Compartiment cargo
- 13) Formation

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-010 » figure en annexe à la présente procédure.*

### 5.1.2 Inspection des sous-traitants

L'inspection des sous-traitants consiste à observer et évaluer leurs méthodes et pratiques courantes afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux règlements et aux procédures en vigueur

Cette inspection porte sur les points suivants :

- 1) Cas des manutentionnaires :
  - a) Acceptation des marchandises dangereuses
  - b) Entreposage et chargement
  - c) Inspection et décontamination
  - d) Renseignements à fournir
  - e) Compte rendu d'incident/accident
  - f) Conservation des documents
  - g) Formation

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-011 » figure en annexe à la présente procédure.*



 <p>A.N.A.C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## 2) Cas des expéditeurs

- a) Zone d'expédition ou de préparation des colis :
- b) Entrepôt :
- c) Règlements et procédures :
- d) Sensibilisation
- e) formation

Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-012 » figure en annexe à la présente procédure.

### 5.1.3 Approbation finale du programme de formation marchandises dangereuses

#### 5.1.3.1 Supervision d'une session de formation marchandises dangereuses

La supervision de la formation consiste à l'observation et l'évaluation d'une « formation en cours de réalisation » afin de vérifier :

- 1) que le contenu des cours dispensés est conforme au contenu du manuel de formation ;
- 2) que l'instructeur possède les capacités pédagogiques pour dispenser le cours ;
- 3) que les installations et moyens didactiques adéquats prévus sont disponibles ;
- 4) que les questions du test d'évaluation sont repartis sur l'ensemble des modules considérés ;
- 5) de l'existence d'un système d'archivage.

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-013 » figure en annexe à la présente procédure.*

#### 5.1.3.2 Approbation finale du programme de formation marchandises dangereuses

L'approbation finale du programme de formation est délivrée lorsque la supervision d'une formation permet de s'assurer :

- 1) que le contenu des cours dispensés est conforme au contenu du manuel de formation ;
- 2) que les instructeurs sont formés et qualifiés pour dispenser les cours ;
- 3) que des installations et moyens didactiques adéquats sont disponibles ;
- 4) que l'organisation des tests et contrôles de compétence respecte les normes ;
- 5) de l'existence d'un système d'archivage.

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## 5.2 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification

Une réunion de synthèse est tenue par le chef de projet, afin de préparer la réunion de la phase IV.

Au cours de cette réunion, l'ANAC évalue la situation du postulant au regard des exigences réglementaires pour donner suite aux différentes inspections et démonstrations effectuées. Les observations sont discutées et entérinées par le Chef de Projet en vue de les porter à la connaissance du postulant lors de la réunion de la phase IV.

S'il y a des non-conformités pour donner suite aux inspections et démonstrations, ces non-conformités seront notifiées au postulant par le Chef de projet pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus de certification s'arrête et l'ANAC adresse un courrier au postulant lui indiquant par courrier les raisons de l'arrêt du processus de certification.

Si les inspections et démonstrations sont jugées satisfaisantes, le postulant est invité à une réunion de phase IV par l'ANAC.

## 5.3 Réunion de la phase IV

Au cours de la réunion, le Chef de projet informe le postulant :

- 1) que les résultats des inspections et les démonstrations ont été concluants ;
- 2) de la clôture de la phase IV.

À l'issue de la réunion de la phase IV, l'ANAC adresse au postulant un courrier lui notifiant la fin de la phase IV et le passage à la phase V.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## Chapitre 6 : Phase de délivrance de l'autorisation (Phase V)

### 6.1 Préparation de la délivrance de l'autorisation

Au cours de cette phase, le Chef de Projet :

- 1) Prépare l'autorisation de transport MD
- 2) Prépare le rapport de certification
- 3) Rassemble les pièces suivantes :
  - a. la lettre de demande formelle ;
  - b. la déclaration de Conformité ;
  - c. la fiche de suivi du processus de certification ;
  - d. toutes les correspondances entre le postulant et l'ANAC.

L'ANAC transmet l'original de l'autorisation de transport de Marchandises dangereuses et les autorisations spécifiques au postulant par courrier.

*Le spécimen de l'autorisation de transport de marchandises dangereuses figure en annexe à la présente procédure.*

---



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

## Chapitre 7 : Surveillance continue

### 7.1 Généralités

La surveillance continue est effectuée conformément au programme d'inspection préétabli ou, inopinée. Les inspections programmées font l'objet de notification au postulant, au moins 7 jours ouvrables avant l'inspection.

Le cas échéant, les sous-traitants agissant pour le compte de l'exploitant ou en partenariat avec celui-ci font l'objet d'inspection, notamment les expéditeurs, les manutentionnaires et les transitaires.

Les inspections s'effectuent, selon le cas, par l'observation et l'évaluation des méthodes et procédures de l'exploitant afin de s'assurer de leur conformité aux règlements, aux procédures de l'exploitant approuvées par l'ANAC et aux dispositions en vigueur dans le Document 9284 de OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA.

Toutes non-conformités relevées doivent correspondre à une exigence réglementaire, aux procédures de l'exploitant approuvées par l'ANAC, aux IT ou au Manuel DGR IATA.

Le programme de surveillance continue est établi conformément au RACI 3132 et sa mise en œuvre ainsi que le traitement des non-conformités se fait conformément aux dispositions du RACI 1510.

### 7.2 Champ d'application

La surveillance continue est exercée par l'ANAC sur les :

- 1) exploitants autorisés à transporter par voie aérienne des marchandises dangereuses ;
- 2) expéditeurs de marchandises dangereuses, incluant les emballeurs et les agents des expéditeurs ;
- 3) agences qui assurent, au nom de l'exploitant, les fonctions d'acceptation, de manutention, de chargement, de déchargement, de transfert et autre traitement du fret ;
- 4) prestataires de service de sûreté ;
- 5) entités qui manutentionnent de marchandises dangereuses.
- 6) agences situées à un aéroport qui assurent, au nom de l'exploitant aérien, l'enregistrement des passagers ;
- 7) agences non situées à un aéroport qui assurent, au nom de l'exploitant aérien, l'enregistrement des passagers ;
- 8) transitaires qui interviennent dans le traitement du fret ou des marchandises dangereuses ;
- 9) toute autre personne ou agence assurant une fonction au nom de l'exploitant.



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

### 7.3 Objectif

La surveillance continue a pour objectif d'évaluer la pertinence de l'organisation et des procédures établies, ainsi que des installations prévues pour la préparation des marchandises dangereuses, leur présentation au transport, leur acceptation, leur manutention et leur transport, en tenant compte de la nature et de l'ampleur de chaque activité.

La surveillance continue doit confirmer que les dispositions établies dans les différents manuels par l'exploitant sont effectivement en œuvre. Elle permet aussi de vérifier que les manuels de référence et les exigences réglementaires sont à jour et mis à la disposition du personnel qui aura à les consulter.

### 7.4 Détermination de la fréquence des inspections

Le tableau ci-dessous donne les fréquences des actes de supervision des entités impliquées dans le transport de marchandises par voie aériennes.

N°	Type	Fréquence d'inspection dans un cycle
1	Compagnies autorisées pour le transport de marchandises dangereuses	06 mois
2	Compagnies non-autorisées pour le transport de marchandises dangereuses	01 an
3	Inspection SAFA (par compagnie étrangère) *	03 mois
4	Expéditeur de marchandises dangereuses	01 an
5	Transitaires	01 an
6	Prestataires de service de sûreté	01 an
7	Manutentionnaires	06 mois
8	Opérateurs postaux	01 an

(\*) Pour les inspections SAFA, les dispositions contenues dans le RACI 3132, notamment au § 4.2 s'appliquent.

Les fréquences indiquées dans le tableau ci-dessus peuvent être modifiées si les éléments ci-dessous sont constatés par l'ANAC :

- 1) difficultés financières ;
- 2) résultats des audits internes réalisés;
- 3) antécédents négatifs en matière d'inspection ;
- 4) changements importants observés dans l'exploitation ;
- 5) changements de sous-traitant ;
- 6) perte de personnes ressources .

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## 7.5 Périmètre de la surveillance continue

### 7.5.1 Pour les compagnies aériennes nationales autorisées pour le transport de marchandises dangereuses la surveillance continue porte sur les points suivants :

- 1) Acceptation des marchandises dangereuses
- 2) Entreposage et chargement
- 3) Inspection et décontamination
- 4) Etablissement et transmission de la NOTOC au CdB
- 5) Compte rendu d'incident/accident
- 6) Conservation et accessibilité de la NOTOC et la DGD
- 7) Documentation et procédures
- 8) Procédures d'urgences en vol et au sol
- 9) COMAT
- 10) Renseignements à fournir aux passagers et en zones d'acceptation du fret
- 11) Traitement des unités de chargement (ULD)
- 12) Compartiment cargo
- 13) Formation

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-014 » figure en annexe à la présente procédure.*

### 7.5.2 Pour les compagnies aériennes nationales non autorisées pour le transport de marchandises dangereuses la surveillance continue porte sur les points suivants :

- 1) Chargement
- 2) Compte rendu d'incident/accident
- 3) Documentation et procédures
- 4) Procédures d'urgences en vol et au sol
- 5) COMAT
- 6) Renseignements à fournir aux passagers et en zones d'acceptation du fret
- 7) Formation

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-015 » figure en annexe à la présente procédure.*

### 7.5.3 Pour les compagnies aériennes étrangères desservant les aéroports ivoiriens, la surveillance continue porte sur l'inspection sur l'aire de trafic (SAFA). L'Inspecteur MD vérifie les points suivants :

- 1) A18-9.1 NOTOC
- 2) A18-8.9 Chargement à bord d'aéronefs cargos
- 3) A18-8.4 Inspections pour déterminer s'il y a eu des dommages ou des déperditions
- 4) A18-8.8 Arrimage des colis de marchandises dangereuses
- 5) A18-8.1 Acceptation des marchandises au transport
- 6) A18-5.1 Prescription générales



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

## 7) Transport de marchandises dangereuses interdites

*L'inspecteur utilise la section D2 de la liste de vérification « PROOF OF INSPECTION » des inspections SAFA.*

### 7.5.4 Pour les transitaires, la surveillance continue porte sur les points suivants :

- 1) Documentation
- 2) Règlements et procédures
- 3) Entreposage
- 4) Manutention ;
- 5) Acceptation du fret ;
- 6) Formation

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-016 » figure en annexe à la présente procédure.*

### 7.5.5 Pour l'opérateur postal, la surveillance continue porte sur les points suivants :

- 1) Documentation
- 2) Formation

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-017 » figure en annexe à la présente procédure.*

### 7.5.6 Pour le manutentionnaire, la surveillance continue porte sur les points suivants :

- 1) Documentation
- 2) Chargement
- 3) Fourniture et communication de renseignements
- 4) Procédures de compte rendu d'incident et accident
- 5) Liste de vérification
- 6) NOTOC
- 7) Conservation de document
- 8) Inspection de colis
- 9) Documents de transport
- 10) Formation

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-011 » figure en annexe à la présente procédure.*

### 7.5.7 Pour l'expéditeur, la surveillance continue porte sur les points suivants :

- 1) Zone d'expédition/zone de préparation des colis
- 2) Entreposage
- 3) Conservation des documents (DGD)
- 4) Dérogation
- 5) Approbation



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

- 6) Classification des marchandises dangereuses
- 7) Formation

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-012 » figure en annexe à la présente procédure.*

## **7.6 Accidents et incidents concernant des marchandises dangereuses**

L'objectif de ce sous chapitre est de fournir aux inspecteurs marchandises dangereuses les informations nécessaires pour évaluer les accidents, incidents et autres événements concernant des marchandises dangereuses.

Cette évaluation consiste à recueillir des preuves et vérifier la non-conformité avec la réglementation nationale du transport aérien de marchandises dangereuses.

### **7.6.1 Eléments à vérifier sur le site de l'accident/incident.**

L'Inspecteur MD conduit les actions suivantes :

- 1) vérifie si les colis ont été convenablement :
  - a. emballés,
  - b. étiquetés,
  - c. identifiés
  - d. et marqués
- 2) vérifie si les colis ont été convenablement traités et entreposés.
- 3) examine le document IATA ou OACI pour contrôler la dernière révision et vérifier par sondage l'existence de pages en mauvais état, illisibles ou manquantes.
- 4) examine les procédures marchandises dangereuses de la compagnie/structure pour contrôler la dernière révision et vérifier par sondage l'existence de pages en mauvais état, illisibles ou manquantes.
- 5) vérifie la validité des formations du personnel.
- 6) Si les formations marchandises dangereuses sont organisées au sein de la compagnie / structure:
  - a. vérifier si le programme des cours est celui approuvé par l'ANAC
  - b. évaluer les dossiers de formation initiale et périodique disponibles.
- 7) vérifie les conditions d'acceptation des marchandises dangereuses.
- 8) Vérifie par sondage les bordereaux de chargements pour rechercher la présence éventuelle de marchandises dangereuses,
- 9) Vérifie les prescriptions relatives à la NOTOC.
- 10) Vérifie si les numéros de téléphone à joindre en cas d'urgence sont accessibles et à jour.
- 11) Vérifie la disponibilité d'étiquettes de rechange pour le remplacement éventuel des étiquettes perdues ou endommagées.

 <p><b>A.N.A.C.</b> <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p><b>Edition : 3</b> <b>Date : 17/02/2021</b> <b>Amendement :02</b> <b>Date : 17/02/2021</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

12) Vérifie si des avis d'information MD sont visibles du public et de tous les personnels impliqués dans l'acceptation des MD, c.-à-d. les personnels des comptoirs d'enregistrement ou ceux chargés des bagages, du fret et du matériel de la compagnie.

Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-018 » figure en annexe à la présente procédure.

### 7.6.2 Compte rendu d'accident et incident

Le compte rendu comporte les éléments suivants :

- 1) Les constatations et
- 2) les causes/facteurs contributifs de l'accident
- 3) les recommandations de sécurité ainsi que les que des mesures préventives appropriées puissent être mises en œuvre.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## CHAPITRE 8 : Dossier de demande de dérogation et des approbations relatives au transport de marchandises dangereuses interdites.

En sus des conditions générales d'exemption fixées par le RACI 1015. Le présent chapitre définit les conditions spécifiques relatives aux marchandises dangereuses.

### 8.1. Contenu du dossier de demande de transport de marchandises dangereuses sous dérogation / approbation.

L'inspecteur MD s'assure que le dossier de demande de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation indiquées dans les colonnes 10 à 13 du tableau 3- 1 du Chapitre 2 de la Partie 3 des Instructions Techniques contient les renseignements et documents suivants :

- 1) un courrier de demande de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation indiquant clairement :
  - a. les dispositions des Instructions techniques qui ne seront pas respectées.
  - b. les raisons du transport de la marchandises dangereuse par voie aérienne.
  - c. le pays d'origine , de survol, de transit et de destination,
  - d. la date présumée du transport;
  - e. la désignation officielle de la marchandises dangereuses
  - f. la classe ou division,
  - g. les quantités et nombre de colis,
  - h. l'aéronef qui sera utilisé ;
  - i. les caractéristiques des marchandises dangereuses transportées ; leur état physique ou chimique ;
- 2) une étude de sécurité prenant en compte les exigences suivantes :
  - a. les dispositions applicables qui ne seront pas respectées ;
  - b. les modifications, limitations et restrictions compensatoires imposées ou l'équipement qu'il est prescrit d'utiliser ;
  - c. la manière dont ces modifications assurent un niveau de sécurité équivalent à celui qui résulterait de l'application des Instructions techniques.
- 3) la description de toute disposition particulière relative au signalement des incidents liés à la dérogation ou à l'approbation ;
- 4) les coordonnées (nom, téléphone, adresse électronique...) de la personne ou organisme chargée du suivi du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation ;
- 5) le contrat entre l'exploitant et les organismes d'assistance avec lesquelles l'exploitant a contracté un accord en vue de leur permettre d'effectuer en leur nom des tâches en rapport avec le transport des marchandises dangereuses considérées, pour l'application des alinéas 11) et 12) pour tous les pays concernés ;

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

- 6) les mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage ;
- 7) les mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident ;
- 8) les autorisations éventuellement requises pour les pays concernés, notamment en matière :
  - a. de circulation aérienne,
  - b. de stationnement,
  - c. de survol,
  - d. de douane,
  - e. de sûreté,
  - f. d'exportation et/ou d'importation de munitions et/ou matériels de guerre,
  - g. et de droit de trafic.
- 9) une copie des autorisations délivrées par le pays de d'origine et de destination, pour les cas de demande d'autorisation de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation par une compagnie ivoirienne ;
- 10) une copie des autorisations délivrées par le pays de l'exploitant et de destination pour les cas de demande d'autorisation de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation au départ de la Côte d'Ivoire ;
- 11) une copie des autorisations délivrées par le pays de l'exploitant, d'origine et de destination, pour les cas de demande d'autorisation de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation en transit ou survolant la Côte d'Ivoire ;
- 12) une copie des autorisations délivrées par le pays de l'exploitant et d'origine , pour les cas de demande d'autorisation de transport de marchandises dangereuses sous dérogation à destination de la Côte d'Ivoire.

L'Inspecteur MD s'assure également que le dossier de demande de dérogation /approbation contient les éléments suivants, si requis :

- a. restrictions quant à l'emplacement et pour ce qui est du chargement et du déchargement du fret ;
- b. restrictions relatives aux heures de vol pendant la journée (y compris pour le chargement et le déchargement) ;
- c. restrictions des décollages et atterrissages aux conditions météorologiques de vol à vue ;
- d. planification des vols pour éviter les zones densément peuplées ;
- e. restrictions visant l'utilisation de matériel de transmission à main au voisinage de marchandises dangereuses ;
- f. restrictions visant l'utilisation des radios et des radars d'aéronef durant le chargement et le déchargement ;
- g. restrictions visant les passagers à bord ;
- h. emport d'équipement supplémentaire de lutte contre l'incendie ; et/ou
- i. prescriptions supplémentaires en matière de séparation.

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p><b>Edition : 3</b> <b>Date : 17/02/2021</b> <b>Amendement : 02</b> <b>Date : 17/02/2021</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-019 » figure en annexe à la présente procédure

## 8.2 Traitement du dossier de demande de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation

L'Inspecteur marchandises dangereuses :

- 1) vérifie que le courrier de demande de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation indiquent clairement :
  - a. les dispositions des Instructions techniques qui ne seront pas respectées.
  - b. les raisons du transport de la marchandises dangereuse par voie aérienne.
  - c. le pays d'origine , de survol, de transit et de destination,
  - d. la date présumée du transport;
  - e. la désignation officielle
  - f. la classe ou division,
  - g. les quantités et nombre de colis,
  - h. l'aéronef qui sera utilisé ;
  - i. les caractéristiques des marchandises dangereuses transportées ; leur état physique ou chimique ;
- 2) vérifie que l'étude de sécurité satisfait aux exigences suivantes :
  - a. les dispositions applicables qui ne seront pas respectées ;
  - b. les modifications, limitations et restrictions compensatoires imposées ou l'équipement qu'il est prescrit d'utiliser ;
  - c. la manière dont ces modifications assurent un niveau de sécurité équivalent à celui qui résulterait de l'application des Instructions techniques.
- 3) vérifie que le requérant a décrit les dispositions particulières relatives au signalement des incidents liés à la dérogation ou à l'approbation
- 4) Vérifie si l'exploitant a dûment fourni les coordonnées (nom, téléphone, adresse électronique...) de la personne ou organisme chargée du suivi du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation ;
- 5) Vérifie le contrat entre l'exploitant et les organismes d'assistance avec lesquelles l'exploitant a contracté un accord en vue de leur permettre d'effectuer en leur nom des tâches en rapport avec le transport des marchandises dangereuses considérées, pour l'application des alinéas 11) et 12) ci-après pour tous les pays concernés ;
- 6) Vérifie si l'exploitant a fourni les mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage ;
- 7) Vérifie si l'exploitant a fourni les mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident ;



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

- 8) Vérifie si l'exploitant a fourni les autorisations éventuellement requises pour les pays concernés, notamment en matière :
  - a. de circulation aérienne,
  - b. de stationnement,
  - c. de survol,
  - d. de douane,
  - e. de sûreté,
  - f. d'exportation et/ou d'importation de munitions et/ou matériels de guerre,
  - g. et de droit de trafic.
  
- 9) Vérifie l'adéquation des autorisations délivrées par le pays d'origine et de destination, pour les cas de demande d'autorisation de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation par une compagnie ivoirienne ;
  
- 10) Vérifie l'adéquation des autorisations délivrées par le pays de l'exploitant et de destination pour les cas de demande d'autorisation de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation au départ de la Côte d'Ivoire ;
  
- 11) Vérifie l'adéquation des autorisations délivrées par le pays de l'exploitant, d'origine et de destination, pour les cas de demande d'autorisation de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation en transit ou survolant la Côte d'Ivoire ;
  
- 12) Vérifie l'adéquation des autorisations délivrées par le pays de l'exploitant, d'origine et de destination, pour les cas de demande d'autorisation de transport de marchandises dangereuses sous dérogation à destination de la Côte d'Ivoire.

L'Inspecteur MD vérifie également les éléments suivants, si requis :

- 1) restrictions quant à l'emplacement et pour ce qui est du chargement et du déchargement du fret ;
- 2) restrictions relatives aux heures de vol pendant la journée (y compris pour le chargement et le déchargement) ;
- 3) restrictions des décollages et atterrissages aux conditions météorologiques de vol à vue ;
- 4) planification des vols pour éviter les zones densément peuplées ;
- 5) restrictions visant l'utilisation de matériel de transmission à main au voisinage de marchandises dangereuses ;
- 6) restrictions visant l'utilisation des radios et des radars d'aéronef durant le chargement et le déchargement ;
- 7) restrictions visant les passagers à bord ;
- 8) emport d'équipement supplémentaire de lutte contre l'incendie ; et/ou
- 9) prescriptions supplémentaires en matière de séparation.

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses « PROC-OPS-3402 »</p>	<p><b>Edition : 3</b> <b>Date : 17/02/2021</b> <b>Amendement :02</b> <b>Date : 17/02/2021</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Le spécimen de la liste de vérification « CKL-DGR-020 » figure en annexe du RACI 3408.*

### **8.2.1 Délivrance de l'approbation ou dérogation**

L'ANAC délivre l'approbation ou la dérogation de transport de Marchandises Dangereuses, après l'évaluation satisfaisante du dossier soumis par le requérant.

L'approbation ou la dérogation se présente sous forme d'un courrier dont un spécimen est joint en annexe auquel est joint le Formulaire d'autorisation d'approbation / dérogation - Form-DGR-003.

### **8.2.2 Durée de la dérogation ou approbation**

La spécificité du transport des marchandises dangereuses interdites par air, restreint l'approbation ou la dérogation à une seule expédition.

---

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## ANNEXES

N° Ordre	Références	Intitulé
1.	FORM- DGR-001	Formulaire de la phase préliminaire
2.	CKL-DGR-001	Liste de vérification du formulaire de demande préliminaire (PHASE I)
3.	FORM-DGR-002	Liste de conformité
4.	CKL-DGR-002	Liste de vérification des manuels et documents requis à la phase de demande formelle (PHASE II)
5.	CKL-DGR-003	Liste de vérification de l'évaluation sommaire de la liste de conformité (PHASE II)
6.	CKL-DGR-004	Liste de vérification de l'évaluation sommaire du CV du Responsable fret (phase II)
7.	CKL-DGR-005	Liste de vérification de l'évaluation sommaire du calendrier des événements (Phase II)
8.	CKL-DGR-006	Liste de vérification de l'évaluation approfondie de la liste de conformité (PHASE III)
9.	CKL-DGR-007	Liste de vérification de l'évaluation approfondie du CV du Responsable fret (Phase III)
10.	CKL-DGR-008	Liste de vérification de l'évaluation approfondie du calendrier des événements (phase III)
11.	CKL-DGR-009	Liste de vérification de l'évaluation du Responsable Fret (Phase III)
12.	CKL-DGR-010	Liste de vérification – Inspection de la base d'exploitation du postulant au transport de Marchandises Dangereuses (Phase IV)
13.	CKL-DGR-011	Liste de vérification – Inspection du manutentionnaire (Phase IV/surveillance continue)
14.	CKL-DGR-012	Liste de vérification – Inspection de l'expéditeur (Phase IV/surveillance continue)
15.	CKL-DGR-013	Liste de vérification – supervision de la formation (Phase IV/Surveillance continue)
16.	CKL-DGR-014	Liste de vérification – Compagnie autorisée à transporter des marchandises dangereuses (Surveillance continue)
17.	CKL-DGR-015	Liste de vérification – Compagnie non autorisée à transporter des marchandises dangereuses (Surveillance continue)
18.	CKL-DGR-016	Liste de vérification -Transitaire (Phase IV/ Surveillance continue)
19.	CKL-DGR 017	Liste de vérification -Opérateur postal (Surveillance continue)
20.	CKL-DGR-018	Liste de vérification- Enquêtes sur les accidents/incidents
21.	CKL-DGR-019	Liste de vérification- évaluation sommaire du dossier de demande

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

- d'approbation/Dérogation relatif au transport de marchandises dangereuses
22. CKL-DGR-020 Liste de vérification- évaluation approfondie du dossier de demande d'approbation/Dérogation relatif au transport de marchandises dangereuses
23. Sans objet Exemple de courrier de délivrance de dérogation/Approbation
24. FORM-DGR-003 Formulaire d'autorisation d'approbation / dérogation
25. FORM-DGR-004 Formulaire de suivi du processus de certification

### Formulaire de la phase préliminaire

<b>DÉCLARATION DE PRÉÉVALUATION</b>		
<b>Section 1A. À remplir par le postulant</b>		
1. Raison sociale de l'entreprise et, si elle est différente, appellation utilisée pour l'exploitation.		
a) Nom de l'entreprise : .....		
b) Nom commercial, le cas échéant : .....		
2. Adresse de l'entreprise		
a) Adresse postale :		
b) Numéros de téléphone :		
c) Numéros de Fax :		
d) Adresse électronique :		
3. Personnel d'encadrement		
Nom	Titre	Téléphone, E-mail
	Le Responsable fret	
<b>Section 1B. À remplir par le postulant</b>		
4. Propositions concernant la ou les classes de marchandises dangereuses à transporter		
<input type="checkbox"/> <b>Classe 1</b> <input type="checkbox"/> <i>Division 1.1</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 1.2</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 1.3</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 1.4</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 1.5</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 1.6</i>	<input type="checkbox"/> <b>Classe 2</b> <input type="checkbox"/> <i>Division 2.1</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 2.2</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 2.3</i>	<input type="checkbox"/> <b>Classe 3</b>  <input type="checkbox"/> <b>Classe 4</b> <input type="checkbox"/> <i>Division 4.1</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 4.2</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 4.3</i>
	<input type="checkbox"/> <b>Classe 5</b> <input type="checkbox"/> <i>Division 5.1</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 5.2</i>  <input type="checkbox"/> <b>Classe 6</b> <input type="checkbox"/> <i>Division 6.1</i> <input type="checkbox"/> <i>Division 6.2</i>	<input type="checkbox"/> <b>Classe 7</b> <input type="checkbox"/> <b>Classe 8</b> <input type="checkbox"/> <b>Classe 9</b>
<b>Section 1C. À remplir par le postulant</b>		
5. Dispositions relatives à la formation		
<input type="checkbox"/> Le postulant envisage effectuer la formation MD en son sein Le cas échéant, fournir des informations sur les installations et les moyens didactiques prévues pour dispenser la formation.		
<input type="checkbox"/> Le postulant envisage sous-traiter la formation MD Le cas échéant, fournir des informations sur l'organisme de formation sous-traitante.		

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Formulaire de demande préliminaire FORM-DGR-001</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

<input type="checkbox"/> Le postulant dispose de personnel déjà formé en MD et dont les formations sont toujours en cours de validité		
<b>Section 1D. À remplir par le postulant</b>		
6. Type d'exploitation		
<input type="checkbox"/> Passager et fret <input type="checkbox"/> Fret		
<b>SECTION 1E. À remplir par le postulant</b>		
7. Classe de compartiment		
<input type="checkbox"/> Classe A <input type="checkbox"/> Classe B <input type="checkbox"/> Classe C <input type="checkbox"/> Classe D <input type="checkbox"/> Classe E		
<b>Section 1F. À remplir par le postulant</b>		
Signature du représentant légal.	Date : (jour/mois/année)	Nom et titre
<b>Section 2. À remplir par l'ANAC</b>		
Reçu par (nom et fonction) du Responsable du Service Courrier	Date de réception : (jour/mois/année)	
Date de transmission au Directeur Général de ANAC (jour/mois/année) :	Pour : <input type="checkbox"/> Suite à donner <input type="checkbox"/> Information seulement	
Observations		
(Date de transmission de la demande à la Direction en charge de la Sécurité des Vols (DSV))		
<b>Section 3. À remplir par les services de l'ANAC</b>		
Reçu par : (Le Directeur en Charge de la DSV)	Numéro d'examen préliminaire :	
Date (jour/mois/année) :		
Signature		
Observations :		

**Section 1A. À remplir par le postulant.**



**1. Raison sociale de l'entreprise et, si elle est différente, appellation utilisée pour l'exploitation.**

- a) *Indiquer le nom de l'entreprise*
- b) *Indiquer le nom commercial, le cas échéant*

**2. Adresse de l'entreprise**

- a) *Indiquer l'adresse postale*
- b) *Indiquer le numéro de téléphone*
- c) *Indiquer le numéro de Fax*
- d) *Indiquer l'adresse électronique*

**3. Personnel d'encadrement**

*Indiquer le nom, titre, téléphone et l'e-mail du Responsable fret*

**Section 1B. À remplir par le postulant**

**4. Propositions concernant la ou les classes de marchandises dangereuses à transporter**

*Indiquer la ou les classes de marchandises dangereuses à transporter*

**5. Préciser les divisions de marchandises dangereuses, le cas échéant.**

*Indiquer les divisions associées aux classes de marchandises dangereuses, le cas échéant.*

**Section 1C. À remplir par le postulant.**

*Si le postulant envisage effectuer la formation Marchandises Dangereuses en son sein, fournir les informations sur les installations et les moyens didactiques prévues pour dispenser la formation.*

*Si le postulant envisage sous-traiter la formation Marchandises Dangereuses, fournir les informations sur l'organisme de formation sous-traitante.*

*Si le postulant dispose déjà de personnel formé en MD et dont la formation est toujours en état de validité, cocher la case prévue à cet effet.*

**Section 1D. À remplir par le postulant**

**6. Type d'exploitation**

*Préciser le type d'exploitation*

**Section 1E. À remplir par le postulant**

**7. Classe de compartiment**

*Préciser le(s) classe (s) de compartiment*

**Instructions pour renseigner la liste de conformité**

- 1) Mentionner le nom du postulant dans la case « nom du postulant »
  - 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande préliminaire dans la case « Référence du courrier de la demande préliminaire »
  - 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
  - 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
  - 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
  - 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
  - 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.
- Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;

<b>Nom du postulant</b>	<b>Références du courrier de demande préliminaire</b>
	Réf. :
	Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
------------	-------------------------------------------------	------	-------------------------------	-----------------------	---------------------------

Section 1A					
<b>1. Raison sociale de l'entreprise et, si elle est différente, appellation utilisée pour l'exploitation.</b>					
FORM - ANAC-DGR-001	a) Nom de l'entreprise	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le nom de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	b) Nom commercial, le cas échéant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le nom commercial de l'entreprise, le cas échéant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>2. Adresse de l'entreprise</b>					
FORM - ANAC-DGR-001	a) Adresse postale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le nom de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	b) Numéros de téléphone	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le numéro de téléphone de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	c) Numéros de Fax	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le numéro de Fax de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	d) Adresse électronique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué l'adresse électronique de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Liste de vérification du formulaire de demande préliminaire (PHASE I) CKL-DGR-001	Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

<b>3. Personnel d'encadrement</b>					
FORM - ANAC-DGR-001	Désignation d'une personne chargée du respect des exigences réglementaires (Responsable Fret)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a désigné un Responsable fret.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>Section 1 B</b>					
<b>4. Propositions concernant la ou les classes de marchandises dangereuses à transporter</b>					
FORM - ANAC-DGR-001	Propositions concernant la ou les classes de marchandises dangereuses à transporter	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a identifié la ou les classes de marchandises dangereuses à transporter.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>5. Propositions concernant la ou les divisions associées aux classes de marchandises dangereuses, le cas échéant.</b>					
FORM - ANAC-DGR-001	Division de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué les divisions associées aux classes de marchandises dangereuses, le cas échéant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>Section 1 C</b>					
FORM - ANAC-DGR-001	Dispositions relatives à la formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit des dispositions relatives à la formation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>Section 1 D</b>					
FORM - ANAC-DGR-001	Type d'exploitation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le type d'exploitation.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>Section 1 E</b>					
<b>6. Classification des compartiments</b>					
FORM - ANAC-DGR-001	Classe A	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Déclaration selon laquelle, l'aéronef dispose de(s) compartiment(s) de classe A.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	Classe B	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Déclaration selon laquelle, l'aéronef dispose de(s) compartiment(s) de classe B.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	Classe C	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Déclaration selon laquelle, l'aéronef dispose de(s) compartiment(s) de classe C.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	Classe D	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Déclaration selon laquelle, l'aéronef dispose de(s) compartiment(s) de classe D.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	Classe E	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Déclaration selon laquelle, l'aéronef dispose de(s) compartiment(s) de classe E.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification du formulaire de demande préliminaire (PHASE I) CKL-DGR-001</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Section 1F					
FORM - ANAC- DGR-001	Signature ; Date ; Nom et titre du représentant légal du postulant.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le formulaire comporte : 1. la signature ; 2. la date ; 3. le nom et titre du représentant ; légal du postulant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Chef de Projet	Avis	Observations
Nom :  Prénoms :  Date et signature	<input type="checkbox"/> Recevable <input type="checkbox"/> Non recevable	



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Liste de conformité FORM-DGR-002</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

**Instructions pour renseigner la liste de conformité**

*Colonne 1 : Manuel dans lequel est contenu la procédure ou l'information*

*Colonne 2 : Partie du Manuel dans lequel est contenu la procédure ou l'information*

*Colonne 3 : Section du Manuel dans lequel est contenu la procédure ou l'information*

*Colonne 4 : Page de la section du Manuel dans lequel est contenu la procédure ou l'information*

*Colonne 5 : Cette colonne est réservée pour d'éventuels commentaires*

*Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)*

*Une fois rempli, la liste doit être soumise à l'ANAC pour approbation.*

Liste de conformité entre le RACI 3004, les prescriptions du Document 9284 de OACI (IT) /ou du Manuel DGR IATA et la partie A9 du manuel d'exploitation						
<b>(Nom de la compagnie)</b> .....						
<b>Adresses</b> .....						
<b>Tel: +225</b> .....						
<b>Fax: +225</b> .....						
<b>E-mail:</b> .....						
RACI 3004		Documents d'EXPLOITANT				
ANAC / OACI	Libellé	Manuel {Colonne 1}	Partie {Colonne 2}	Section {Colonne 3}	Page {Colonne 4}	Observations {Colonne 5}
RACI 3004 Chapitre 1	1. Définition de la marchandise dangereuse					



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de conformité FORM-DGR-002</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

RACI 3004 Chapitre 2 § 2.2.1	2. Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses					
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.4.1	3. Exemptions accordées aux exploitants					
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.4.2	4. Exemptions accordées aux exploitants					
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.4.3	5. Objets et certaines matières transportés par des passagers ou des membres d'équipage					
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.3	6. Procédures pour éviter que les marchandises dangereuses ne soient transportées à bord par inadvertance					
RACI 3004 Chapitre2 § 2.8.4	7. Fourniture de renseignements au membre du personnel concerné par le traitement des marchandises dangereuses					
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.5	8. Notification d'accident et incident					
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.6	9. Information des passagers sur les marchandises dangereuses					
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.7	10. Information sur les renseignements au transport de marchandises dangereuses au point d'acceptation du fret.					
RACI 3004 Chapitre 3	11. Classification des marchandises dangereuses					
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.1	12. Marchandises dangereuses dont le transport aérien est autorisé					
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2	13. Marchandises dangereuses dont le transport aérien est interdit, sauf dérogation					
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2.1	14. Transport d'animaux vivants infectés					
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2.2	15. Transport de dépouilles mortelles par voie aérienne					
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2.3	16. Transport d'armes, munitions et de toutes classes d'explosifs					
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.3	17. Marchandises dangereuses dont le transport aérien est rigoureusement interdit					
RACI 3004 Chapitre 5 § 5.1	18. Prescriptions générales					

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Liste de conformité FORM-DGR-002</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

RACI 3004 Chapitre 5 § 5.2	19. Emballages					
RACI 3004 Chapitre 6 § 6.1	20. Étiquettes					
RACI 3004 Chapitre 6 § 6.2	21. Marques					
RACI 3004 Chapitre 6 § 6.3	22. Langues à utiliser					
RACI 3004 Chapitre 7 § 7.1	23. Dispositions générales					
RACI 3004 Chapitre 7 § 7.2	24. Déclaration d'expéditeur de marchandises dangereuses (DGD)					
RACI 3004 Chapitre 7 § 7.3	25. Langues à utiliser					
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.1	26. Acceptation des marchandises au transport					
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.2	27. Liste de vérification d'acceptation					
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.3	28. Chargement et arrimage					
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.4	29. Inspections pour déterminer s'il y a eu des dommages ou des déperditions					
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.5	30. Restrictions au chargement dans la cabine des passagers ou dans le poste de pilotage					
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.6	31. Décontamination					
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.7	32. Séparation et Isolement					
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.8	33. Arrimage des colis de marchandises dangereuses					
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.9	34. Chargement à bord d'aéronefs cargos					
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.1	35. Renseignements à fournir au pilote commandant de bord					
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.2	36. Renseignements à fournir et instructions à donner aux membres d'équipage de conduite					
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.3	37. Renseignements à fournir aux passagers					
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.4	38. Renseignements à fournir à d'autres personnes					
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.5	39. Renseignements que le pilote commandant de bord doit fournir aux Autorités aéroportuaires					



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de conformité FORM-DGR-002</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

RACI 3004 Chapitre 9 § 9.6	40. Renseignements à fournir en cas d'accident ou d'incident d'aéronef					
RACI 3004 Chapitre 10 § 10.1	41. Etablissement de programmes de formation					
RACI 3004 Chapitre 13 § 13	42. Sécurité des marchandises dangereuses					

NOM ET PRENOMS DIRIGEANT RESPONSABLE	DATE ET SIGNATURE

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Liste de vérification des manuels et documents requis à la phase de demande formelle (PHASE II) CKL-DGR-002</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

*Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

<b>Nom du postulant</b>	<b>Références du courrier de demande formelle</b>
	<b>Réf. :</b> <b>Date :</b>

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 § 2.2	1. La section A9 du MANEX partie A	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si le postulant a soumis de la section A9 de la partie A du MANEX.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 2.2	2. Le programme de formation marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si le postulant a soumis le programme de formation marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 2.2	3. La liste de conformité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si le postulant a soumis la liste de conformité.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 2.2	4. Le Curriculum vitae du Responsable fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si le postulant a soumis le Curriculum vitae du Responsable fret.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

<b>Chef de Projet</b>	<b>Avis</b>	<b>Observations</b>
<b>Nom :</b> <b>Prénoms :</b> <b>Date et signature</b>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	



**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;

Nom du postulant	Références du courrier de demande formelle
	Réf. : Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3004 Chapitre 1	1. Définition de la marchandise dangereuse	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures la définition du terme « marchandises dangereuses ».	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.2.1	2. Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 2.2.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.4.1	3. Exemptions accordées aux exploitants	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 2.4.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.4.2	4. Exemptions accordées aux exploitants	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 2.4.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.4.3	5. Objets et certaines matières transportés par des passagers ou des membres d'équipage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 2.4.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.3	6. Procédures pour éviter que les marchandises dangereuses ne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 2.8.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

	soient transportées à bord par inadvertance				
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.4	7. Fourniture de renseignements au membre du personnel concerné par le traitement des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 2.8.4 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.5	8. Notification d'accident et incident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 2.8.5 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.6	9. Information des passagers sur les marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 2.8.6 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.7	10. Information sur les renseignements au transport de marchandises dangereuses au point d'acceptation du fret.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 2.8.7 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 3	11. Classification des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du Chapitre 3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.1	12. Marchandises dangereuses dont le transport aérien est autorisé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 4.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2	13. Marchandises dangereuses dont le transport aérien est interdit, sauf dérogation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 4.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2.1	14. Transport d'animaux vivants infectés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 4.2.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2.2	15. Transport de dépouilles mortelles par voie aérienne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 4.2.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2.3	16. Transport d'armes, munitions et de toutes classes d'explosifs	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 4.2.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.3	17. Marchandises dangereuses dont le	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	



A.N.A.C.  
Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification de l'évaluation sommaire de la liste de conformité (PHASE II)  
CKL-DGR-003

Edition : 3  
Date : 17/02/2021  
Amendement : 02  
Date : 17/02/2021

	transport aérien est rigoureusement interdit		les prescriptions du § 4.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 5 § 5.1	18. Prescriptions générales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 5.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 5 § 5.2	19. Emballages	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 5.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 6 § 6.1	20. Étiquettes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 6.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 6 § 6.2	21. Marques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 6.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 6 § 6.3	22. Langues à utiliser	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 6.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 7 § 7.1	23. Dispositions générales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 7.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 7 § 7.2	24. Déclaration d'expéditeur de marchandises dangereuses (DGD)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 7.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 7 § 7.3	25. Langues à utiliser	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 7.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.1	26. Acceptation des marchandises au transport	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 8.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.2	27. Liste de vérification d'acceptation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 8.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.3	28. Chargement et arrimage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 8.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.4	29. Inspections pour déterminer s'il y a eu des dommages ou des déperditions	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 8.4 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004	30. Restrictions au	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant	<input type="checkbox"/> SA	

Chapitre 8 § 8.5	chargement dans la cabine des passagers ou dans le poste de pilotage		prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 8.5 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.6	31. Décontamination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 8.6 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.7	32. Séparation et isolement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 8.7 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.8	33. Arrimage des colis de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 8.8 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.9	34. Chargement à bord d'aéronefs cargos	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 8.9 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.1	35. Renseignements à fournir au pilote commandant de bord	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 9.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.2	36. Renseignements à fournir et instructions à donner aux membres d'équipage de conduite	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 9.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.3	37. Renseignements à fournir aux passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 9.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.4	38. Renseignements à fournir à d'autres personnes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 9.4 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.5	39. Renseignements que le pilote commandant de bord doit fournir aux Autorités aéroportuaires	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 9.5 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.6	40. Renseignements à fournir en cas d'accident ou d'incident d'aéronef	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 9.6 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 10 § 10.1	41. Etablissement de programmes de formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 10.1	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification de l'évaluation sommaire de la liste de conformité (PHASE II) CKL-DGR-003</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

<p>RACI 3004 Chapitre 13 § 13</p>	<p>42. Sûreté des marchandises dangereuses</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>du RACI 3004 Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les prescriptions du § 13 du RACI 3004</p>	<p><input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO</p>	
---------------------------------------	--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
<p><b>Nom :</b></p> <p><b>Prénoms :</b></p> <p><b>Date et signature</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant</p>	



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification de l'évaluation sommaire du CV du Responsable fret (phase II) CKL-DGR-004</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

*Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

<b>Nom du postulant</b>	<b>Références du courrier de demande formelle</b>
	Réf. : Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 Chap. 3 alinéa 4	1. Rubrique du CV indiquant les qualifications relatives à la fonction.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans le CV une rubrique indiquant ses qualifications relatives à la fonction de Responsable fret.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 Chap. 3 alinéa 4	2. Pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a fourni les pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur	Avis	Observations
Nom : Prénoms : Date et signature	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification de l'évaluation sommaire du calendrier des événements (Phase II) CKL-DGR-005</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

*Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

<b>Nom du postulant</b>	<b>Références du courrier de demande formelle</b>
	<b>Réf. :</b> <b>Date :</b>

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 Chap. 3 alinéa 5	1. Date prévue pour l'inspection de la base d'exploitation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit une date pour l'inspection de sa base d'exploitation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 Chap. 3 alinéa 5	2. Date prévue pour l'inspection des sous-traitants	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'exploitant prévoit une date pour l'inspection de ses sous-traitants	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur	Avis	Observations
<b>Nom :</b> <b>Prénoms :</b> <b>Date et signature</b>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	



 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Liste de vérification de l'évaluation approfondie de liste de conformité (phase III) CKL-DGR-006	Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

*Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

<b>Nom du postulant</b>	<b>Références du courrier de demande formelle</b>
	Réf. : Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3004 Chapitre 1	1. Définition de la marchandise dangereuse	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité de la définition.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.2.1	2. Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 2.2.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.4.1	3. Exemptions accordées aux exploitants	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 2.4.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.4.2	4. Exemptions accordées aux exploitants	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 2.4.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.4.3	5. Objets et certaines matières transportés par des passagers ou des membres d'équipage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 2.4.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.3	6. Procédures pour éviter que les marchandises dangereuses ne soient transportées à bord par inadvertance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 2.8.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	





RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.4	7. Fourniture de renseignements au membre du personnel concerné par le traitement des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 2.8.4 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.5	8. Notification d'accident et incident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 2.8.5 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.6	9. Information des passagers sur les marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 2.8.6 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.8.7	10. Information sur les renseignements au transport de marchandises dangereuses au point d'acceptation du fret.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 2.8.7 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 3	11. Classification des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du Chapitre 3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.1	12. Marchandises dangereuses dont le transport aérien est autorisé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 4.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2	13. Marchandises dangereuses dont le transport aérien est interdit, sauf dérogation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 4.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2.1	14. Transport d'animaux vivants infectés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 4.2.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2.2	15. Transport de dépouilles mortelles par voie aérienne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 4.2.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2.3	16. Transport d'armes, munitions et de toutes classes d'explosifs	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 4.2.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.3	17. Marchandises dangereuses dont le transport aérien est rigoureusement interdit	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 4.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

RACI 3004 Chapitre 5 § 5.1	18. Prescriptions générales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 5.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 5 § 5.2	19. Emballages	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 5.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 6 § 6.1	20. Étiquettes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 6.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 6 § 6.2	21. Marques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 6.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 6 § 6.3	22. Langues à utiliser	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 6.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 7 § 7.1	23. Dispositions générales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 7.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 7 § 7.2	24. Déclaration d'expéditeur de marchandises dangereuses (DGD)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 7.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 7 § 7.3	25. Langues à utiliser	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 7.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.1	26. Acceptation des marchandises au transport	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 8.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.2	27. Liste de vérification d'acceptation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 8.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.3	28. Chargement et arrimage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 8.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.4	29. Inspections pour déterminer s'il y a eu des dommages ou des déperditions	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 8.4 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.5	30. Restrictions au chargement dans la cabine des passagers ou dans le	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 8.5 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

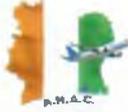
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.6	poste de pilotage 31. Décontamination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 8.6 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.7	32. Séparation et isolement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 8.7 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.8	33. Arrimage des colis de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 8.8 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8 § 8.9	34. Chargement à bord d'aéronefs cargos	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 8.9 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.1	35. Renseignements à fournir au pilote commandant de bord	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 9.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.2	36. Renseignements à fournir et instructions à donner aux membres d'équipage de conduite	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 9.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.3	37. Renseignements à fournir aux passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 9.3 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.4	38. Renseignements à fournir à d'autres personnes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 9.4 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.5	39. Renseignements que le pilote commandant de bord doit fournir aux Autorités aéroportuaires	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 9.5 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 9 § 9.6	40. Renseignements à fournir en cas d'accident ou d'incident d'aéronef	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 9.6 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 10 § 10.1	41. Etablissement de programmes de formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 10.1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 13 § 13	42. Sécurité des marchandises	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité avec les prescriptions du § 13 du	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification de l'évaluation approfondie de liste de conformité (phase III) CKL-DGR-006</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

	dangereuses		RACI 3004	<input type="checkbox"/> SO	
--	-------------	--	-----------	-----------------------------	--

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
<p><b>Nom :</b></p> <p><b>Prénoms :</b></p> <p><b>Date et signature</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> Insatisfaisant</p>	



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – Evaluation approfondie du Curriculum Vitae (Phase III) CKL-DGR-007</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

*Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

<b>Nom du postulant</b>	<b>Références du courrier de demande formelle</b>
	<b>Réf. :</b> <b>Date :</b>

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 Chap. 4.1.1 alinéa 4	1. Rubrique du CV indiquant les qualifications relatives à la fonction.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant dispose d'expériences, formations... relatives à la fonction de Responsable fret.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 Chap. 4.1.1 alinéa 4	2. Pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant dispose de pièce justificative de la formation en marchandises dangereuses-Catégorie 6 en cours de validité	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur	Avis	Observations
<b>Nom :</b> <b>Prénoms :</b> <b>Date et signature</b>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – Evaluation approfondie du calendrier des événements (Phase III) CKL-DGR-008</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

*Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

<b>Nom du postulant</b>	<b>Références du courrier de demande formelle</b>
	Réf. : Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 Chap. 3.1 alinéa 5	1. Date prévue pour l'inspection de la base d'exploitation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les dates proposées ne sont pas contraignantes en termes de disponibilité des Inspecteurs	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 Chap. 3.1.alinéa 5	2. Date prévue pour l'inspection des sous-traitants	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les dates proposées ne sont pas contraignantes en termes de disponibilité des Inspecteurs	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur	Avis	Observations
Nom : Prénoms : Date et signature	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	



 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	<p>Liste de vérification de l'évaluation du Responsable Fret (Phase III) CKL-DGR-009</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

<b>NOM DE LA COMPAGNIE :</b>	<b>POSTULANT</b>  Nom :  Prénoms :
------------------------------	------------------------------------------------

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en oeuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.2.1	Connaissance de la réglementation	Vérifier si le postulant connaît la réglementation qui s'applique au transport des marchandises dangereuses. Notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Instructions Techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (Doc 9284),</li> <li>- La réglementation pour le transport des marchandises dangereuses (DGR-IATA)</li> <li>- Le règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (RACI 3004)</li> </ul>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 2 § 2.9	Connaissance des procédures de la compagnie.	Vérifier si le postulant connaît les procédures de la compagnie qui s'applique au transport des marchandises dangereuses. Notamment, la partie A9 ou tout autre document dans lequel sont développées les procédures de la compagnie relatives au transport des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 4 § 4.2		Vérifier si le postulant connaît la définition des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004 Chapitre 8	Connaissances opérationnelles	Vérifier si le postulant connaît les responsabilités de l'exploitant. (Acceptation, entreposage, chargement, inspection, renseignement à fournir, dont les informations à donner en cas d'urgence, compte rendu, conservation des documents).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		Vérifier si le postulant connaît les conditions pour l'acceptation d'un colis de marchandises dangereuses (liste de	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

		vérification)		
		Vérifier si le postulant connaît l'attitude à adopter lors de l'entreposage et du chargement des colis de marchandises dangereuses (règles de séparation)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		Vérifier si le postulant connaît l'utilité de la NOTOC	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		Vérifier si le postulant connaît les raisons de la conservation et l'accessibilité de la NOTOC pendant le vol	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		Vérifier si le postulant connaît les dispositions à prendre en cas d'accident ou incident impliquant les marchandises dangereuses (notification à l'ANAC).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		Compréhension de la notion « approbation » et « dérogation » par le postulant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur ANAC	AVIS	OBSERVATIONS
Nom :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Prénoms :		
Date et signature		

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – Inspection de la base d'exploitation du postulant au transport de Marchandises Dangereuses (Phase IV) CKL-DGR-010</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

*Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

Numéro du permis d'exploitation aérienne :

Aéronef Passager et Cargo  
 Tout -cargo

*Document de référence : Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses \_Doc 9284 de l'OACI*

Réf. Items IT-Doc.9284	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
---------------------------	-------------------------------------------------	------	-------------------------------	-----------------------	---------------------------

I. Acceptation des marchandises dangereuses					
IT OACI, Partie 7 § 1.3	1.1 Adéquation et utilisation des listes de vérification en vue de l'acceptation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier que le postulant utilise une liste de vérification pour accepter les marchandises dangereuses en vue de leur transport par voie aérienne en application des dispositions énoncées au § 1.3 des IT de l'OACI.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
IT OACI, Partie 7 § 1.2	1.2 Acceptation des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier que l'exploitant accepte les marchandises dangereuses que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'ils sont accompagnés de deux (02) copie de la DGD dument remplies ;</li> <li>- si le marquage, l'emballage, le suremballage ou le</li> </ul>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	





			conteneur des marchandises dangereuses ont été inspectés en application des dispositions du § 1.3.1 des IT de l'OACI.		
<b>II. Entreposage et chargement</b>					
IT OACI, Partie 7 § 2	2.1 Chargement adéquat des marchandises dangereuses (y compris la séparation, l'arrimage et l'accessibilité)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, Vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions appropriées de chargement, d'isolement et d'inspection de dommage ou déperdition conformément aux prescriptions du chapitre 2 de la partie 7.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
IT OACI, Partie 1 § 1.1.5.1 a), 1.1.5.2, 1.1.5.4 IT OACI, Partie 7 § 4.2	2.2 Procédures de chargement et placement des aides médicales pour les patients et fourniture de renseignements aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier que le personnel connaît et est capable d'appliquer les dispositions appropriées conformément aux prescriptions applicables.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
IT OACI, Partie 7 § 2.3, 2.13 et 2.14	2.3 Manutention des colis de MD (y compris les divisions 4.1 et 5.2)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier : - la manutention et chargement des colis contenant des marchandises dangereuses liquides - le chargement des aides de locomotion alimentées par accumulateurs inversables à électrolyte liquide - le chargement des aides de locomotion alimentées par batteries au lithium ionique - la manutention des matières auto réactives et des peroxydes organiques	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Tableau 8-1, 1)2) 3) et 4)	2.4 Procédure de chargement et d'arrimage d'un fauteuil roulant de passager (y compris l'avis du commandant de bord)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions appropriées conformément aux	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – Inspection de la base d'exploitation du postulant au transport de Marchandises Dangereuses (Phase IV) CKL-DGR-010</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

			prescriptions du tableau 8-1.		
IT OACI, Partie 7 § 2.1	2.5 Conformité avec les prescriptions relatives aux aéronefs (combi) lorsque la soute du pont principal n'est au moins de classe B (exemption/ approbation ou interdiction) et à la fourniture de renseignement aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité, le cas échéant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>III. Inspection et décontamination</b>					
IT OACI, Partie 7 § 3.1	3.1 Inspection pour détecter les dommages ou les fuites immédiatement avant le chargement et immédiatement après le déchargement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par simulation, vérifier que les inspections sont conduites avant le chargement et immédiatement après le déchargement des colis afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de déperdition visible ou subi de dommages.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
IT OACI, Partie 7 § 3.1 et 3.2	3.2 Procédures pour retirer des aéronefs des colis endommagés ou qui fuient, inspection des aéronefs pour le contrôle de la contamination, et décontamination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions appropriées conformément aux procédures : - de retrait des aéronefs des colis endommagés ou qui fuient, - d'inspection des aéronefs pour le contrôle de la contamination, et décontamination	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>IV. Etablissement et transmission de la NOTOC au CdB</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.3	4.1 Fourniture de renseignements à communiquer par le CdB au service de la circulation aérienne en cas d'urgence en vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier que le personnel au sol met à disposition du CdB les renseignements utiles pour les cas d'urgence en vol, notamment :  - la désignation officielle de transport et/ou le numéro ONU,	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- la classe ou la division avec, pour la classe 1, le groupe de compatibilité, tout danger subsidiaire identifié,</li> <li>- la quantité et l'emplacement des marchandises à bord de l'aéronef, ou un numéro de téléphone auquel on peut obtenir un exemplaire des renseignements fournis au pilote commandant de bord</li> </ul>		
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Faire établir une NOTOC (simulation) afin de vérifier que celle-ci comporte les renseignements écrits ou imprimés précis et lisibles concernant les marchandises dangereuses à transporter comme fret	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier la preuve de la réception de la NOTOC par le CdB. (Par exemple, par une signature du CdB sur une copie de la NOTOC transmise)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>V. Compte rendu d'incident/accident</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.4, 4.5 et 4.6	5.1 Procédure de compte rendu d'accident/ incident concernant les marchandises dangereuses, et de cas de MD non déclarées/mal déclarées, et liaison entre agent de manutention et exploitant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier les arrangements prévus par l'exploitant pour garantir des comptes rendus aux autorités compétentes.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
IT OACI, Partie 7 § 4.7	5.2 Procédures de notification immédiate à l'autorité compétente concernant les marchandises dangereuses à bord d'un aéronef, en cas d'accident ou d'incident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier les arrangements pris par l'exploitant pour garantir des comptes rendus à l'État dans lequel l'accident survient	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
IT OACI, Partie 7 § 4.5	5.3 Procédure pour le traitement et le compte rendu des cas de passagers transportant des marchandises dangereuses non autorisées (y compris la	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier les arrangements pris par l'exploitant pour garantir des comptes rendus à l'État dans lequel les marchandises	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – Inspection de la base d'exploitation du postulant au transport de Marchandises Dangereuses (Phase IV) CKL-DGR-010</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

	liaison avec le personnel de sûreté)		dangereuses ont été découvertes		
<b>VI. Conservation et accessibilité de la NOTOC et la DGD</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.11	6.1 Conservation des listes de vérification pour l'acceptation des MD, des documents de transport des marchandises dangereuses (déclarations des expéditeurs) et NOTOC	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par un entretien, vérifier que la DGD, la liste de vérification pour l'acceptation de MD et la NOTOC seront conservés durant au moins trois (03) mois.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
IT OACI, Partie 7 § 4.1.8	6.2 Accessibilité des NOTOC (ou renseignements les concernant) au sol, au point de départ et d'arrivée prévue pour la durée du vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier l'accessibilité et la conservation de la NOTOC au sol et qu'elles soient facilement accessibles aux aéroports du dernier départ et du prochain point d'arrivée prévu pour chacun de ses vols sur lesquels des marchandises dangereuses sont transportées	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
IT OACI, Partie 7 § 1.2.2 et 1.2.3	6.3 Accessibilité du document de la déclaration d'expéditeurs (DGD) durant le voyage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier l'accessibilité et la conservation de la DGD au sol et qu'elles soient facilement accessibles aux aéroports du dernier départ et du prochain point d'arrivée prévu pour chacun de ses vols sur lesquels des marchandises dangereuses sont transportées	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>VII. Documentation et procédures</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.2	7.1 Fournitures de renseignements relatives au transport de marchandises dangereuses (MD) au personnel, notamment les agents de manutention, le personnel chargé du fret et des opérations.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier que le personnel a un accès facile aux procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et la section A9 de la partie A du MANEX)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et la section A9 de la partie A du MANEX) sont à jour	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



IT OACI, Partie 7 § 4.2  IT OACI, Partie 7 § 6.1	7.2 Communication au personnel chargé de l'acheminement des passagers, de renseignements et instructions sur les marchandises dangereuses et les passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier que le personnel a accès aux renseignements et applique les dispositions desdits renseignements relatifs aux marchandises dangereuses qui peuvent être transportées par des passagers conformément aux dispositions du Tableau 8-1.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier que le personnel a un accès facile aux articles présents dans le fret ou dans les bagages des passagers et qui peuvent contenir des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>VIII. Procédures d'urgences en vol et au sol</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.9	8.1 Renseignements à bord de l'aéronef concernant les interventions d'urgence en vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier / s'assurer de la disponibilité que les renseignements appropriés sont immédiatement disponibles en tout temps afin d'être utilisés pour des interventions d'urgence en cas d'accident ou d'incident, notamment la Doc 9481 intitulée « Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses »	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
IT OACI, Partie 7 § 4.2	8.2 Renseignements concernant les interventions d'urgence au sol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier / s'assurer de la disponibilité que les renseignements appropriés sont immédiatement disponibles en tout temps afin d'être utilisés pour des interventions d'urgence en cas d'accident ou d'incident concernant des marchandises dangereuses transportées par voie aérienne	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>IX. COMAT</b>					
IT OACI, Partie 1 § 2.2.2,	9.1 Connaissance par le personnel de maintenance des prescriptions en matière	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par une simulation, vérifier que le personnel connaît les	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Liste de vérification – Inspection de la base d'exploitation du postulant au transport de Marchandises Dangereuses (Phase IV) CKL-DGR-010</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

2.2.3 et 2.2.4	de rechange ou d'articles hors service		dispositions applicables aux rechanges des objets et matières mentionnés au § 2.2.1, alinéa a), ou les objets indiqués au § 2.2.2 de la partie 1 des IT de l'OACI, qui ont été retirés pour être remplacés		
<b>X. Renseignements à fournir aux passagers et en zones d'acceptation du fret</b>					
IT OACI, Partie 7 § 5.1	10.1 Notices concernant les marchandises dangereuses au comptoir de vente des billets, d'enregistrement et dans les zones d'embarquement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les passagers sont avertis des types de marchandises dangereuses qu'il leur est interdit de transporter à bord d'un aéronef avant l'embarquement	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les renseignements sur les marchandises dangereuses qui peuvent être transportées par les passagers au titre du § 1.1.2 de la Partie 8 sont fournis par les exploitants d'aéronefs de passagers, sur leur site web ou par d'autres sources d'information, avant la délivrance de la carte d'embarquement (Ex. pictogramme aux comptoirs d'enregistrement...)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
IT OACI, Partie 7 § 4.8	10.2 Notices concernant les marchandises dangereuses au point d'acceptation du fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les avis fournissant des renseignements sur le transport des marchandises dangereuses sont affichés en nombre suffisant et bien en évidence dans les comptoirs d'acceptation du fret, là où ils seront bien visibles, pour appeler l'attention des expéditeurs/agents sur les marchandises dangereuses qui pourraient se trouver dans leurs envois	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les avis fournissant des renseignements sur le transport des marchandises dangereuses comportent des exemples visuels de marchandises dangereuses interdites, notamment des batteries	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Liste de vérification – Inspection de la base d'exploitation du postulant au transport de Marchandises Dangereuses (Phase IV) CKL-DGR-010</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

XI. Traitement des unités de chargement (ULD)				
IT OACI, Partie 7 § 2.2, 2.8 et 2.10	11.1 Préparation et construction des palettes et des unités de chargement compte tenu des besoins de séparation des MD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par simulation, vérifier que les marchandises dangereuses sont séparées conformément aux dispositions des instructions techniques	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO
IT OACI, Partie 7 § 2.8	11.2 Marquage et étiquetage des unités de chargement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En procédant par simulation, vérifier que les étiquettes des unités de chargement portent les marques appropriées (par exemple avec la classe/division)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO
XII. Compartiment cargo (Aspect navigabilité)				
IT OACI, Partie 7 § 2.1  ERG-Doc 9481 Section 1 § 1.1	Compartiment de classe B	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'aéronef dispose de compartiment cargo ou à bagages dans lequel il y a un accès suffisant en vol pour permettre à un membre d'équipage d'atteindre sans difficulté chaque partie avec un extincteur à main	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'aéronef dispose de compartiment cargo ou à bagages tel que, lorsque cet accès est utilisé, aucune quantité dangereuse de fumée, de flammes ou d'agent extincteur ne pénétrera dans un compartiment occupé par l'équipage ou par les passagers	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'aéronef dispose de compartiment cargo ou à bagages dans lequel il y a un circuit de détection de fumée ou d'incendie, séparé et approuvé, pour donner l'alarme au poste du pilote ou du mécanicien navigant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO
IT OACI, Partie 7 § 2.1  ERG-Doc 9481 Section 1 § 1.1	Compartiment de classe C	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'aéronef dispose de compartiment cargo ou à bagages qui ne satisfait pas aux spécifications des compartiments de Classe B, mais dans lequel il y a un <b>circuit de détection de fumée ou d'incendie</b> , séparé et approuvé, pour donner l'alarme au poste du pilote ou du mécanicien	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO

			navigant		
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'aéronef dispose de compartiment cargo ou à bagages qui ne satisfait pas aux spécifications des compartiments de Classe B, mais dans lequel il y a un circuit d'extinction d'incendie, incorporé et approuvé, pouvant être commandé depuis le poste du pilote ou du mécanicien navigant	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'aéronef dispose de compartiment cargo ou à bagages qui ne satisfait pas aux spécifications des compartiments de Classe B, mais dans lequel il y a des moyens d'exclure de tout compartiment occupé par l'équipage ou par les passagers des quantités dangereuses de fumée, de flammes ou d'agent extincteur	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
			Vérifier que l'aéronef dispose de compartiment cargo ou à bagages qui ne satisfait pas aux spécifications des compartiments de Classe B, mais dans lequel il y a des moyens de commander la ventilation et les appels d'air de manière que l'agent extincteur utilisé puisse maîtriser tout incendie susceptible de s'y déclarer	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
<b>XIII. Formation</b>					
IT OACI, Partie 1 § 4.2.5	13.1 Formation du personnel		Vérifier la validité des formations du personnel en MD. Si les formations marchandises dangereuses sont organisées au sein de la compagnie, vérifier si: a) le programme des cours est celui approuvé par l'ANAC b) les dossiers de formation initiale et périodique sont disponibles c) les dossiers de formation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – Inspection de la base d'exploitation du postulant au transport de Marchandises Dangereuses (Phase IV) CKL-DGR-010</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

		<p>sont adéquatement conservés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dispositif ou meuble de rangement muni de verrou pour la fermeture;</li> <li>- accès surveillé et réglementé et</li> <li>- à l'abri de toute situation qui pourrait compromettre leurs intégrités</li> </ul> <p>d) les dossiers de formation sont conservé pendant la période impartie requise (36 mois).</p>		
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Inspecteur OPS ANAC	Avis	Observations
<p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Date et signature :</p>	<p><input type="checkbox"/> Satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> Insatisfaisant</p>	
Inspecteur AIR ANAC, pour l'évaluation de la section XII	Avis	Observations
<p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Date et signature :</p>	<p><input type="checkbox"/> Satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> Insatisfaisant</p>	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification Surveillance continue – Manutentionnaire CKL-DGR 011</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

*Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

*Note 2 : Pour les items qui n'ont pas été vérifiés le jour de l'inspection, inscrire NV.*

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

*Document de référence : Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses \_Doc 9284 de l'OACI*

Réf. Items IT-Doc.9284	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
IT OACI, Partie 7 § 4.2	1. Fournitures de renseignements relatives au transport de marchandises dangereuses (MD) au personnel, notamment les agents de manutention, le personnel chargé du fret et des opérations.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Vérifier que le personnel a facilement accès aux procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et le manuel du manutentionnaire)</p> <p>Vérifier que les procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et le manuel du manutentionnaire sont à jours</p>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 1 § 1.1.5.1 a), 1.1.5.2, 1.1.5.4 et 4.2)	2. Procédures de chargement et placement des aides médicales pour les patients et fourniture de renseignements aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions appropriées conformément aux prescriptions applicables.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2.1	3. Conformité avec les prescriptions relatives aux aéronefs (combi) lorsque la soute du pont principal n'est au moins de classe B (exemption/	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité, le cas échéant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification Surveillance continue – Manutentionnaire CKL-DGR 011</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

	approbation ou interdiction) et à la fourniture de renseignement aux agents de manutention				
IT OACI, Partie 7 § 4.3	4. Fourniture de renseignements à communiquer par le CdB au service de la circulation aérienne en cas d'urgence en vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel au sol met à disposition du CdB la NOTOC.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que la NOTOC comporte les renseignements écrits ou imprimés précis et lisibles concernant les marchandises dangereuses à transporter comme fret.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la preuve de la réception de la NOTOC par le CdB. (Par exemple, par une signature du CdB sur une copie de la NOTOC transmise).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.9	5. Renseignements concernant les interventions d'urgence	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier / s'assurer que les renseignements appropriés sont immédiatement disponibles en tout temps afin d'être utilisés pour des interventions d'urgence en cas d'accident ou d'incident concernant des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.4, 4.5 et 4.6	6. Procédure de compte rendu d'accident/ incident concernant les marchandises dangereuses, et de cas de MD non déclarées/mai déclarées, et liaison entre agent de manutention et exploitant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus aux autorités compétentes	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.7	7. Procédures de notification immédiate à l'autorité compétente concernant les marchandises dangereuses à bord d'un aéronef, en cas d'accident ou d'incident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris par l'exploitant pour garantir des comptes rendus à l'État dans lequel l'accident survient		
IT OACI, Partie 1 § 2.2.2, 2.2.3 et 2.2.4	8. Connaissance par le personnel de maintenance des prescriptions en matière de rechange ou	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions applicables aux rechanges des objets et matières mentionnés au §	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	



	d'articles hors service		2.2.1, alinéa a), ou les objets et matières mentionnés au § 2.2.1, alinéa a) indiqués au § 2.2.2 de la partie 1 des IT de l'OACI, qui ont été retirés pour être remplacés.		
IT OACI, Partie 7 § 4.2 et 6.1	9. Communication au personnel chargé de l'acheminement des passagers de renseignements et instructions sur les marchandises dangereuses et les passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a accès aux renseignements relatifs aux marchandises dangereuses qui peuvent être transportées par des passagers conformément aux dispositions du Tableau 8-1.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a un accès facile aux renseignements relatifs aux articles présents dans le fret ou dans les bagages des passagers et qui peuvent contenir des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.5	10. Procédure pour le traitement et le compte rendu des cas de passagers transportant des marchandises dangereuses non autorisées (y compris la liaison avec le personnel de sûreté)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus à l'État dans lequel les marchandises dangereuses ont été découvertes	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.8	11. Notices concernant les marchandises dangereuses au point d'acceptation du fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les avis fournissant des renseignements sur le transport des marchandises dangereuses sont affichés en nombre suffisant et bien en évidence dans les comptoirs d'acceptation du fret, là où ils seront bien visibles, pour appeler l'attention des expéditeurs/agents sur les marchandises dangereuses qui pourraient se trouver dans leurs envois.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les avis fournissant des renseignements sur le transport des marchandises dangereuses comportent des exemples visuels de marchandises dangereuses interdites, notamment des batteries	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification Surveillance continue – Manutentionnaire CKL-DGR 011</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

IT OACI, Partie 7 § 5.1	12. Notices concernant les marchandises dangereuses au comptoir de vente des billets et d'enregistrement et dans les zones d'embarquement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les passagers sont avertis des types de marchandises dangereuses qu'il leur est interdit de transporter à bord d'un aéronef avant l'embarquement (billet, exemples visuels de Marchandises dangereuses interdites au transport à bord d'un aéronef (Ex. pictogramme aux comptoirs d'enregistrement, questionnaire...).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 1.3	13. Adéquation et utilisation des listes de vérification en vue de l'acceptation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'utilisation d'une liste de vérification pour accepter les marchandises dangereuses en vue de leur transport par voie aérienne en application des dispositions énoncées au § 1.3 des IT de l'OACI.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.11	14. Conservation des listes de vérification pour l'acceptation des MD, des documents de transport des marchandises dangereuses (déclarations des expéditeurs) et NOTOC	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que la DGD, la liste de vérification pour l'acceptation de MD et la NOTOC sont conservés durant au moins trois (03) mois.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2.3, 2.13, 2.14	15. Manutention des colis de MD (y compris les divisions 4.1 et 5.2) dans les hangars	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier : La manutention et chargement des colis contenant des marchandises dangereuses liquides Le chargement des aides de locomotion alimentées par accumulateurs inversables à électrolyte liquide Le chargement des aides de locomotion alimentées par batteries au lithium ionique La manutention des matières auto réactives et des peroxydes organiques	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2.2, 2.8 et 2.10	16. Préparation et construction des palettes et des unités de chargement compte tenu des besoins de séparation des MD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les marchandises dangereuses sont séparées conformément aux dispositions des instructions techniques	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2.8	17. Marquage et étiquetage des unités de chargement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les étiquettes des unités de chargement portent les marques appropriées (par	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	





			exemple avec la classe/division)	<input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 3.1	18. Inspection pour détecter les dommages ou les fuites immédiatement avant le chargement et immédiatement après le déchargement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les inspections sont conduites avant le chargement et immédiatement après le déchargement des colis afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de déperdition visible ou subi de dommages.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 3.1 et 3.2	19. Procédures pour retirer des aéronefs des colis endommagés ou qui fuit, inspection des aéronefs pour le contrôle de la contamination, et décontamination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions appropriées conformément aux procédures de retrait des aéronefs des colis endommagés ou qui fuit, d'inspection des aéronefs pour le contrôle de la contamination, et décontamination	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
Tableau 8-1, 1)2) 3) et 4)	20. Procédure de chargement et d'arrimage d'un fauteuil roulant de passager (y compris l'avis du commandant de bord)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions appropriées conformément aux prescriptions du tableau 8-1.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2	21. Chargement et entreposage adéquat des marchandises dangereuses (y compris la séparation, l'arrimage et l'accessibilité)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions appropriées de chargement, d'isolement et d'inspection de dommage ou déperdition conformément aux prescriptions du chapitre 2 de la partie 7.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.1	22. Etablissement de NOTOC et communication aux équipages de conduite y compris la signature du formulaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le formulaire est bien rempli, signature et autres indications comprises	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.1.8	23. Accessibilité des NOTOC (ou renseignements les concernant) au sol, au point de départ et d'arrivée prévue pour la durée du vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'accessibilité et la conservation des NOTOC au sol et qu'elles soient facilement accessibles aux aéroports du dernier départ et du prochain point d'arrivée prévu pour chacun de ses vols sur lesquels des marchandises dangereuses sont transportées.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 1.2.2 et 1.2.3	24. Accessibilité du document de transport des marchandises dangereuses/des	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'accessibilité	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	

	déclarations d'expéditeurs durant le voyage				
IT OACI, Partie 1 § 4.2.5	25. Formation		<p>Vérifier la validité des formations du personnel en MD.</p> <p>Si les formations marchandises dangereuses sont organisées au sein de la compagnie, vérifier si:</p> <p>a) le programme des cours est celui approuvé par l'ANAC</p> <p>b) les dossiers de formation initiale et périodique sont disponibles</p> <p>c) les dossiers de formation sont adéquatement conservés :</p> <p>e) dispositif ou meuble de rangement muni de verrou pour la fermeture;</p> <p>f) accès surveillé et réglementé et</p> <p>g) à l'abri de toute situation qui pourrait compromettre leurs intégrités</p> <p>d) les dossiers de formation sont conservé pendant la période impartie requise (36 mois).</p>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom :  Prénoms :  Date et signature :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – Inspection de l'expéditeur (Surveillance continue) CKL-DGR 012</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

*Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

*Note 2 : Pour les items qui n'ont pas été vérifiés le jour de l'inspection, inscrire NV.*

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

**I. Renseignements généraux sur l'entreprise :**

Expéditeur :  
 Adresse :  
 Téléphone :  
 Courriel :  
 Fax :  
 Personne-ressource (nom/fonction) :

**II. Renseignements généraux sur l'entreprise : Organisation de l'entreprise**

Particulier :

Société en nom collectif :

Société par actions :

S'il s'agit d'une société par actions, est-ce une succursale ou une division ?

Non :

Oui :

Est-ce une filiale en propriété exclusive ?

Non :

Oui :

S'il s'agit d'une succursale ou d'une division, consignez ici les renseignements sur la société mère.



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – Inspection de l'expéditeur (Surveillance continue) CKL-DGR 012</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Siège social :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Fax :

Personne-ressource (nom/fonction) :

**III. Renseignements sur le profil de l'expéditeur :**

Jours/heures d'exploitation :

Exploitants à qui l'expéditeur présente des marchandises dangereuses en vue de leur transport aérien :

Énumérez les classes et divisions de danger des marchandises dangereuses que l'expéditeur présente au transport :

Dérogations auxquelles l'expéditeur a recours :

Approbations auxquelles l'expéditeur a recours :

Est-il exigé que l'expéditeur ait un plan de sûreté (Chapitre 5 de la Partie 1 des Instructions techniques) ?

Non :

Oui :

Dans l'affirmative, quelles marchandises dangereuses sont à l'origine de cette obligation pour l'expéditeur d'avoir un plan de sûreté ?



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – Inspection de l'expéditeur (Surveillance continue) CKL-DGR 012</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
IT OACI, Partie 5 § 4.1 IT OACI, Partie 5 Chapitre 2 IT OACI, Partie 5 Chapitre 3 IT OACI, Partie 4 IT OACI, Partie 2	1. Zone d'expédition/zone de préparation des colis	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Inspectez les colis complets de marchandises dangereuses en attente de prise en charge par un exploitant en vue de leur transport aérien.  Examinez les points suivants : - Documents de transport (DGD) - Marques - Étiquettes - Emballage (autorisé pour le transport aérien) - Classification  <i>Note : Si des colis sont en cours de préparation, regardez si le personnel ferme adéquatement les emballages répondant aux spécifications ONU en se conformant aux directives de fermeture données par le fabricant.</i>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifiez si les emballages uniques et les emballages intérieurs d'emballages combinés utilisés sont autorisés par les Instructions techniques pour les matières expédiées.  <i>Note : Consignez le nom de tous les membres du personnel que vous voyez exercer des fonctions concernant des marchandises dangereuses afin de vérifier les dossiers de formation.</i>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2	2. Entreposage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît et ou applique les dispositions appropriées d'isolement et d'inspection de dommage ou déperdition.  <i>Note : une visite complète de l'entrepôt/aire d'entreposage de l'expéditeur est nécessaire.</i>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 5 § 4.4.1	3. Conservation de document de transport	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier qu'une copie de la DGD est conservée durant au moins trois (03) mois.  <i>Note 1 : En procédant par un entretien, Demandez à l'expéditeur de décrire comment il conserve les documents de transport de marchandises dangereuses.</i> - Fichier (dossier) distinct pour les	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	





			<p><i>documents de transport de marchandises dangereuses</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Registre des envois refusés</i></li><li>- <i>Registres électroniques (fichiers distincts ou par commande)</i></li><li>- <i>Document de transport classé avec le bon de commande/la facture</i></li><li>- <i>Document de transport classé avec le dossier du client</i></li><li>- <i>Document de transport classé avec d'autres documents d'expédition</i></li><li>- <i>Comptes rendus d'épreuves et instructions d'emballage</i></li><li>- <i>Autre méthode</i></li></ul>		
IT OACI, Partie 5 § 1.1	Etablissement de la DGD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Evaluer les copies des DGD conservées afin de vérifier la conformité aux prescriptions réglementaires.</p> <p><i>Note 1 : en cas de non-conformité rassembler les preuves documentées en vue d'une enquête.</i></p> <p><i>Note 2 : Indiquez le nom de toutes les personnes qui, d'après les documents de transport, ont certifié les expéditions, afin de pouvoir vérifier leur formation (Instructions techniques, Partie 1).</i></p>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
Doc 9284, Pièce jointe 1 au chapitre 1	Dérogation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Examinez tous les documents de transport qui indiquent que l'expéditeur a eu recours à une dérogation accordée par un État. Vérifiez que l'expéditeur s'y est bien conformé (Instructions techniques, Partie 1).</p> <p><i>Note : Énumérez les dérogations auxquelles il a eu recours</i></p>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 5	Approbation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Examinez tous les documents de transport qui indiquent que l'expéditeur a eu recours à une approbation accordée par un État. Vérifiez que l'expéditeur s'y est bien conformé (Instructions techniques, Partie 1).</p> <p><i>Note : Énumérez les approbations auxquelles il a eu recours</i></p>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 1 Chapitre 5	Plan de sûreté	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Examinez tous les documents de transport qui indiquent qu'un plan de sûreté sera exigé. Vérifiez que l'expéditeur s'est conformé à toutes les</p>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	





			prescriptions relatives au plan de sûreté (Instructions techniques, Partie 1).  <i>Note : Comparez toutes les classifications de marchandises dangereuses indiquées sur les documents de transport avec les documents justificatifs utilisés par l'expéditeur pour classer les marchandises.</i>	
IT OACI, Partie 5 §1.1	Classification des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier parmi les méthodes suivantes, celle retenue par l'expéditeur pour la classification des marchandises dangereuses.  - Fiche technique santé-sécurité - Renseignements techniques (fabricant) - Analyse de laboratoire - Approbation de l'État - Autre méthode	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV
IT OACI, Partie 5	Formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avoir à disposition la liste de tous les membres du personnel, agents et entrepreneurs qui exercent des fonctions concernant les marchandises dangereuses et/ou le transport pour l'expéditeur (Instructions techniques, Parties 1 et 5).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avoir à disposition les dossiers de formation conservés par l'expéditeur (Instructions techniques, Parties 1 et 5).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la validité des formations en MD	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier le rangement des dossiers de formation du personnel	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la validité des formations du personnel.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si les formations marchandises dangereuses sont organisées au sein de l'entreprise / structure, vérifier si :	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV

 <p><b>ANAC</b> Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Liste de vérification – Inspection de l'expéditeur (Surveillance continue) CKL-DGR 012</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

		<p>a) le programme des cours est celui approuvé par l'ANAC b) les dossiers de formation initiale et périodique sont disponibles</p> <p><i>Note : si l'expéditeur dispense des formations en son sein, consignez les renseignements suivants sur le programme de formation :</i></p> <p><i>Titre du programme :</i> <i>Description du programme :</i> <i>Emplacement du matériel didactique :</i> <i>Nom et adresse des instructeurs :</i> <i>Nom :</i> <i>Adresse :</i></p>		
		<p>Comparer le nom des membres du personnel exécutant des fonctions concernant des marchandises dangereuses avec les dossiers de formation conservés chez l'expéditeur.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p><input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV</p>	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
<p><b>Nom :</b></p> <p><b>Prénoms :</b></p> <p><b>Date et signature :</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant</p>	



**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

*Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

*Note 2 : Pour les items qui n'ont pas été vérifiés le jour de l'inspection, inscrire NV.*

<b>Nom du postulant</b>	<b>Références du courrier de demande formelle</b>
	Réf. :
	Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
Doc 9284-OACI Partie 1 ; Chapitre 4	Déroulement de la formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Conformité du contenu cours dispensé au programme de formation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Aptitudes pédagogiques du formateur /instructeur	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Définitions des objectifs pédagogiques pour chaque module	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Résumé et points pertinents à la fin de chaque module	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Fourniture de renseignements détaillés et spécifiques à la fonction du personnel concerné	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
Doc 9284-OACI Partie 1 ; Chapitre 4	Evaluation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Répartition des questions du test d'évaluation sur l'ensemble des modules du syllabus	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	

<b>Inspecteur</b>	<b>Avis</b>	<b>Observations</b>
Nom :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Prénoms :		
Date et signature		



**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;

Note 2 : Pour les items qui n'ont pas été vérifiés le jour de l'inspection, inscrire NV.

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

Numéro du permis d'exploitation aérienne :

Numéro d'autorisation de transport de MD

Aéronef Passager et Cargo  
 Tout -cargo

*Document de référence : Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses \_Doc 9284 de l'OACI*

Réf. Items IT-Doc.9284	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
---------------------------	-------------------------------------------------	------	-------------------------------	-----------------------	---------------------------

I. Acceptation des marchandises dangereuses					
IT OACI, Partie 7 § 1.3	1.1 Adéquation et utilisation des listes de vérification en vue de l'acceptation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'exploitant utilise une liste de vérification pour accepter les marchandises dangereuses en vue de leur transport par voie aérienne.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 1.2	1.2 Acceptation des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'exploitant accepte les marchandises dangereuses que :  - S'ils sont accompagnés de deux (02) copie de la DGD dument remplies ; - Si le marquage, l'emballage, le suremballage ou le conteneur des marchandises dangereuses ont été inspectés en	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	



			application des dispositions du § 1.3.1 des IT de l'OACI.		
<b>II. Entreposage et chargement</b>					
IT OACI, Partie 7 § 2	2.1 Chargement adéquat des marchandises dangereuses (y compris la séparation, l'arrimage et l'accessibilité)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît et ou applique les dispositions appropriées de chargement, d'isolement et d'inspection de dommage ou déperdition conformément aux prescriptions du chapitre 2 de la partie 7.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 1 § 1.1.5.1 a), 1.1.5.2, 1.1.5.4 IT OACI, Partie 7 § 4.2	2.2 Procédures de chargement et placement des aides médicales pour les patients et fourniture de renseignements aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît et est capable d'appliquer les dispositions appropriées conformément aux prescriptions applicables.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2.3, 2.13 et 2.14	2.3 Manutention des colis de MD (y compris les divisions 4.1 et 5.2)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier : a) la manutention et chargement des colis contenant des marchandises dangereuses liquides b) le chargement des aides de locomotion alimentées par accumulateurs inversables à électrolyte liquide c) le chargement des aides de locomotion alimentées par batteries au lithium ionique d) la manutention des matières auto réactives et des peroxydes organiques	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
Tableau 8-1, 1)2) 3) et 4)	2.4 Procédure de chargement et d'arrimage d'un fauteuil roulant de passager (y compris l'avis du commandant de bord)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions appropriées conformément aux prescriptions du tableau 8-1.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2.1	2.5 Conformité avec les prescriptions relatives aux aéronefs (combi) lorsque la soute du pont principal n'est au moins de classe B (exemption/ approbation ou interdiction) et à la fourniture de	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité, le cas échéant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	





	renseignement aux agents de manutention				
<b>III. Inspection et décontamination</b>					
IT OACI, Partie 7 § 3.1	3.1 Inspection pour détecter les dommages ou les fuites immédiatement avant le chargement et immédiatement après le déchargement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les inspections sont conduites avant le chargement et immédiatement après le déchargement des colis afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de déperdition visible ou subi de dommages.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 3.1 et 3.2	3.2 Procédures pour retirer des aéronefs des colis endommagés ou qui fuient, inspection des aéronefs pour le contrôle de la contamination, et décontamination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions appropriées conformément aux procédures : a) de retrait des aéronefs des colis endommagés ou qui fuient, b) d'inspection des aéronefs pour le contrôle de la contamination, et décontamination	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>IV. Etablissement et transmission de la NOTOC au CdB</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.3	4.1 Fourniture de renseignements à communiquer par le CdB au service de la circulation aérienne en cas d'urgence en vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel au sol met à disposition du CdB les renseignements utiles pour les cas d'urgence en vol, notamment :  - la désignation officielle de transport et/ou le numéro ONU, - la classe ou la division avec, pour la classe 1, le groupe de compatibilité, tout danger subsidiaire identifié, - la quantité et l'emplacement des marchandises à bord de l'aéronef, ou un numéro de téléphone auquel on peut obtenir un exemplaire des renseignements fournis au pilote commandant de bord	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
			Vérifier que la NOTOC comporte les renseignements écrits ou imprimés précis et lisibles concernant les marchandises dangereuses à transporter comme fret.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
			Vérifier la preuve de la	<input type="checkbox"/> SA	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification Surveillance continue – Exploitant autorisé CKL-DGR 014</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

		<input type="checkbox"/> Non	réception de la NOTOC par le CdB. (Par exemple, par une signature du CdB sur une copie de la NOTOC transmise).	<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>V. Compte rendu d'incident/accident</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.4, 4.5 et 4.6	5.1 Procédure de compte rendu d'accident/ incident concernant les marchandises dangereuses, et de cas de MD non déclarées/mal déclarées, et liaison entre agent de manutention et exploitant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements prévus par l'exploitant pour garantir des comptes rendus aux autorités compétentes.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.7	5.2 Procédures de notification immédiate à l'autorité compétente concernant les marchandises dangereuses à bord d'un aéronef, en cas d'accident ou d'incident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris par l'exploitant pour garantir des comptes rendus à l'État dans lequel l'accident survient	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.5	5.3 Procédure pour le traitement et le compte rendu des cas de passagers transportant des marchandises dangereuses non autorisées (y compris la liaison avec le personnel de sûreté)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris par l'exploitant pour garantir des comptes rendus à l'État dans lequel les marchandises dangereuses ont été découvertes	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>VI. Conservation et accessibilité de la NOTOC et la DGD</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.11	6.1 Conservation des listes de vérification pour l'acceptation des MD, des documents de transport des marchandises dangereuses (déclarations des expéditeurs) et NOTOC	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que la DGD, la liste de vérification pour l'acceptation de MD et la NOTOC seront conservés durant au moins trois (03) mois.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.1.8	6.2 Accessibilité des NOTOC (ou renseignements les concernant) au sol, au point de départ et d'arrivée prévue pour la durée du vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'accessibilité et la conservation de la NOTOC au sol et qu'elles soient facilement accessibles aux aéroports du dernier départ et du prochain point d'arrivée prévu pour chacun de ses vols sur lesquels des marchandises dangereuses sont transportées.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 1.2.2 et 1.2.3	6.3 Accessibilité du document de la déclaration d'expéditeurs (DGD) durant le voyage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'accessibilité et la conservation de la DGD au sol et qu'elles soient facilement accessibles aux aéroports du dernier départ et du prochain point d'arrivée prévu pour chacun de ses vols sur lesquels	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	





		des marchandises dangereuses sont transportées.			
<b>VII. Documentation et procédures</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.2	7.1 Fournitures de renseignements relatives au transport de marchandises dangereuses (MD) au personnel, notamment les agents de manutention, le personnel chargé du fret et des opérations.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a un accès facile aux procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et la section A9 de la partie A du MANEX)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et la section A9 de la partie A du MANEX) sont à jour	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.2  IT OACI, Partie 7 § 6.1	7.2 Communication au personnel chargé de l'acheminement des passagers, de renseignements et instructions sur les marchandises dangereuses et les passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a accès aux renseignements et applique les dispositions desdits renseignements relatifs aux marchandises dangereuses qui peuvent être transportées par des passagers conformément aux dispositions du Tableau 8-1.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a un accès facile aux renseignements relatifs aux articles présents dans le fret ou dans les bagages des passagers et qui peuvent contenir des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>VIII. Procédures d'urgences en vol et au sol</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.9	8.1 Renseignements à bord de l'aéronef concernant les interventions d'urgence en vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier / s'assurer de la disponibilité que les renseignements appropriés sont immédiatement disponibles en tout temps afin d'être utilisés pour des interventions d'urgence en cas d'accident ou d'incident, notamment la Doc 9481 intitulée « Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses »	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.2	8.2 Renseignements concernant les interventions d'urgence au sol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier / s'assurer de la disponibilité que les renseignements appropriés sont immédiatement disponibles en tout temps afin d'être utilisés pour des interventions d'urgence en cas	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	



			d'accident ou d'incident concernant des marchandises dangereuses transportées par voie aérienne.		
<b>IX. COMAT</b>					
IT OACI, Partie 1 § 2.2.2, 2.2.3 et 2.2.4	9.1 Connaissance par le personnel de maintenance des prescriptions en matière de rechange ou d'articles hors service	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît les dispositions applicables aux rechanges des objets et matières mentionnés au § 2.2.1, alinéa a), ou les objets indiqués au § 2.2.2 de la partie 1 des IT de l'OACI, qui ont été retirés pour être remplacés.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>X. Renseignements à fournir aux passagers et en zones d'acceptation du fret</b>					
IT OACI, Partie 7 § 5.1	10.1 Notices concernant les marchandises dangereuses au comptoir de vente des billets, d'enregistrement et dans les zones d'embarquement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les passagers sont avertis des types de marchandises dangereuses qu'il leur est interdit de transporter à bord d'un aéronef avant l'embarquement.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les renseignements sur les marchandises dangereuses qui peuvent être transportées par les passagers au titre du § 1.1.2 de la Partie 8 sont fournis par les exploitants d'aéronefs de passagers, sur leur site web ou par d'autres sources d'information, avant la délivrance de la carte d'embarquement (Ex. pictogramme aux comptoirs d'enregistrement...).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.8	10.2 Notices concernant les marchandises dangereuses au point d'acceptation du fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les avis fournissant des renseignements sur le transport des marchandises dangereuses sont affichés en nombre suffisant et bien en évidence dans les comptoirs d'acceptation du fret, là où ils seront bien visibles, pour appeler l'attention des expéditeurs/agents sur les marchandises dangereuses qui pourraient se trouver dans leurs envois.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les avis fournissant des renseignements sur le transport des marchandises dangereuses comportent des exemples visuels de	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification Surveillance continue – Exploitant autorisé CKL-DGR 014</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

			marchandises dangereuses interdites, notamment des batteries		
<b>XI. Traitement des unités de chargement (ULD)</b>					
IT OACI, Partie 7 § 2.2, 2.8 et 2.10	11.1 Préparation et construction des palettes et des unités de chargement compte tenu des besoins de séparation des MD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les marchandises dangereuses sont séparées conformément aux dispositions des instructions techniques	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2.8	11.2 Marquage et étiquetage des unités de chargement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les étiquettes des unités de chargement portent les marques appropriées (par exemple avec la classe/division)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>XII. Formation</b>					
IT OACI, Partie 1 § 4.2.5	12.1 Formation du personnel		Vérifier la validité des formations du personnel en MD. Si les formations marchandises dangereuses sont organisées au sein de la compagnie, vérifier si: a) le programme des cours est celui approuvé par l'ANAC b) les dossiers de formation initiale et périodique sont disponibles c) les dossiers de formation sont adéquatement conservés : - dispositif ou meuble de rangement muni de verrou pour la fermeture; - accès surveillé et réglementé et - à l'abri de toute situation qui pourrait compromettre leurs intégrités d) les dossiers de formation sont conservé pendant la période impartie requise (36 mois).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
<p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Date et signature :</p>	<p><input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant</p>	

 <p>A.N.A.C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Liste de vérification Surveillance continue – Exploitant non autorisé CKL-DGR 015</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

*Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

*Note 2 : Pour les items qui n'ont pas été vérifiés le jour de l'inspection, inscrire NV.*

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

Numéro du permis d'exploitation aérienne :

Transport passager  
 Tout -cargo

*D Document de référence : Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses \_Doc 9284 de l'OACI*

Réf. Items IT-Doc.9284	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
<b>I. Chargement</b>					
IT OACI, Partie 1 § 1.1.5.1 a), 1.1.5.2, 1.1.5.4  IT OACI, Partie 7 § 4.2	2.2 Procédures de chargement et placement des aides médicales pour les patients et fourniture de renseignements aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connait et est capable d'appliquer les dispositions appropriées conformément aux prescriptions applicables.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
Tableau 8-1, 1)2) 3) et 4)	2.4 Procédure de chargement et d'arrimage d'un fauteuil roulant de passager (y compris l'avis du commandant de bord)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connait/applique les dispositions appropriées conformément aux prescriptions du tableau 8-1.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>II. Compte rendu d'incident/accident</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.4, 4.5 et 4.6	5.1 Procédure de compte rendu d'accident/ incident concernant les marchandises dangereuses, et de cas de MD non déclarées/mal déclarées, et	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements prévus par l'exploitant pour garantir des comptes rendus aux autorités compétentes.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	

	liaison entre agent de manutention et exploitant				
IT OACI, Partie 7 § 4.5	5.3 Procédure pour le traitement et le compte rendu des cas de passagers transportant des marchandises dangereuses non autorisées (y compris la liaison avec le personnel de sûreté)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris par l'exploitant pour garantir des comptes rendus à l'État dans lequel les marchandises dangereuses ont été découvertes	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>III. Documentation et procédures</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.2	7.1 Fournitures de renseignements relatives au transport de marchandises dangereuses (MD) au personnel, notamment les agents de manutention, le personnel chargé du fret et des opérations.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a un accès facile aux procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et la section A9 de la partie A du MANEX)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et la section A9 de la partie A du MANEX) sont à jour	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.2  IT OACI, Partie 7 § 6.1	7.2 Communication au personnel chargé de l'acheminement des passagers, de renseignements et instructions sur les marchandises dangereuses et les passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a accès aux renseignements et applique les dispositions desdits renseignements relatifs aux marchandises dangereuses qui peuvent être transportées par des passagers conformément aux dispositions du Tableau 8-1.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a un accès facile aux renseignements relatifs aux articles présents dans le fret ou dans les bagages des passagers et qui peuvent contenir des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>IV. Procédures d'urgences en vol et au sol</b>					
IT OACI, Partie 7 § 4.9	8.1 Renseignements à bord de l'aéronef concernant les interventions d'urgence en vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier / s'assurer de la disponibilité que les renseignements appropriés sont immédiatement disponibles en tout temps afin d'être utilisés pour des interventions d'urgence en cas d'accident ou d'incident, notamment la Doc 9481 intitulée « Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses »	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>V. COMAT</b>					

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification Surveillance continue – Exploitant non autorisé CKL-DGR 015</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

IT OACI, Partie 1 § 2.2.2, 2.2.3 et 2.2.4	9.1 Connaissance par le personnel de maintenance des prescriptions en matière de rechange ou d'articles hors service	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît les dispositions applicables aux rechanges des objets et matières mentionnés au § 2.2.1, alinéa a), ou les objets indiqués au § 2.2.2 de la partie 1 des IT de l'OACI, qui ont été retirés pour être remplacés.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>VI. Renseignements à fournir aux passagers et en zones d'acceptation du fret</b>					
IT OACI, Partie 7 § 5.1	10.1 Notices concernant les marchandises dangereuses au comptoir de vente des billets, d'enregistrement et dans les zones d'embarquement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les passagers sont avertis des types de marchandises dangereuses qu'il leur est interdit de transporter à bord d'un aéronef avant l'embarquement.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les renseignements sur les marchandises dangereuses qui peuvent être transportées par les passagers au titre du § 1.1.2 de la Partie 8 sont fournis par les exploitants d'aéronefs de passagers, sur leur site web ou par d'autres sources d'information, avant la délivrance de la carte d'embarquement (Ex. pictogramme aux comptoirs d'enregistrement...).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.8	10.2 Notices concernant les marchandises dangereuses au point d'acceptation du fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les avis fournissant des renseignements sur le transport des marchandises dangereuses sont affichés en nombre suffisant et bien en évidence dans les comptoirs d'acceptation du fret, là où ils seront bien visibles, pour appeler l'attention des expéditeurs/agents sur les marchandises dangereuses qui pourraient se trouver dans leurs envois.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les avis fournissant des renseignements sur le transport des marchandises dangereuses comportent des exemples visuels de marchandises dangereuses interdites, notamment des batteries	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
<b>VII. Formation</b>					
IT OACI, Partie 1	12.1 Formation du personnel		Vérifier la validité des formations du personnel en	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification Surveillance continue – Exploitant non autorisé CKL-DGR 015</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

§ 4.2.5		<p>MD. Si les formations marchandises dangereuses sont organisées au sein de la compagnie, vérifier si:</p> <p>a) le programme des cours est celui approuvé par l'ANAC</p> <p>b) les dossiers de formation initiale et périodique sont disponibles</p> <p>c) les dossiers de formation sont adéquatement conservés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dispositif ou meuble de rangement muni de verrou pour la fermeture;</li> <li>- accès surveillé et réglementé et</li> <li>- à l'abri de toute situation qui pourrait compromettre leurs intégrités</li> </ul> <p>d) les dossiers de formation sont conservé pendant la période impartie requise (36 mois).</p>	<input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
---------	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------	--

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
<p><b>Nom :</b></p> <p><b>Prénoms :</b></p> <p><b>Date et signature :</b></p>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification Transitaire Surveillance continue) CKL-DGR-016</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

*Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

*Note 2 : Pour les items qui n'ont pas été vérifiés le jour de l'inspection, inscrire NV.*

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

*Document de référence : Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses \_Doc 9284 de l'OACI*

Réf. Items IT-Doc.9284	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
---------------------------	-------------------------------------------------------	------	----------------------------------	-----------------------------	---------------------------

IT OACI, Partie 7 § 4.2	1. Fournitures de renseignements relatives au transport de marchandises dangereuses (MD) au personnel, notamment les agents de manutention, le personnel chargé du fret et des opérations.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a un accès facile aux procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et procédures internes)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et procédures internes) sont à jours	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.9	2. Renseignements concernant les interventions d'urgence	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la disponibilité des renseignements appropriés en tout temps afin d'être utilisés pour des interventions d'urgence en cas d'accident ou d'incident concernant des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.4, 4.5 et 4.6	3. Procédure de compte rendu d'accident/incident concernant les marchandises dangereuses, et de cas de MD non déclarées/mal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris par l'exploitant pour garantir des comptes rendus aux autorités compétentes	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	





	déclarées, et liaison entre agent de manutention et exploitant				
IT OACI, Partie 7 § 4.8	4. Notices concernant les marchandises dangereuses au point d'acceptation du fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les avis fournissant des renseignements sur le transport des marchandises dangereuses sont affichés en nombre suffisant et bien en évidence dans les comptoirs d'acceptation du fret, là où ils seront bien visibles, pour appeler l'attention des expéditeurs/agents sur les marchandises dangereuses qui pourraient se trouver dans leurs envois.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les avis fournissant des renseignements sur le transport des marchandises dangereuses comportent des exemples visuels de marchandises dangereuses interdites, notamment des batteries	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2.2, 2.8 et 2.10	5. Préparation et construction des palettes et des unités de chargement compte tenu des besoins de séparation des MD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les marchandises dangereuses sont séparées conformément aux dispositions des instructions techniques	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 1 § 4.2.5	6. Formation		Vérifier la validité des formations du personnel en MD. Si les formations marchandises dangereuses sont organisées au sein de la compagnie, vérifier si: a) le programme des cours est celui approuvé par l'ANAC b) les dossiers de formation initiale et périodique sont disponibles c) les dossiers de formation sont adéquatement conservés : - dispositif ou meuble de rangement muni de verrou pour la fermeture; - accès surveillé et réglementé et	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification Transitaire (Surveillance continue) CKL-DGR-016</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

		<p>- à l'abri de toute situation qui pourrait compromettre leurs intégrités</p> <p>d) les dossiers de formation sont conservé pendant la période impartie requise (36 mois).</p>		
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
<p><b>Nom :</b></p> <p><b>Prénoms :</b></p> <p><b>Date et signature :</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> Insatisfaisant</p>	



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Liste de vérification Opérateur postal (Surveillance continue) CKL-DGR-017</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;

Note 2 : Pour les items qui n'ont pas été vérifiés le jour de l'inspection, inscrire NV.

Nom du postulant		Références du courrier de demande formelle			
		Réf. : Date :			
Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
IT OACI, Partie 7 § 4.4, 4.5 et 4.6	Compte rendu d'accident/incident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Procédure de compte rendu d'accident/ incident concernant les marchandises dangereuses, et de cas de MD non déclarées/mal déclarées/cachées.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 5.1	Fourniture de renseignements	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Fourniture de renseignements à la clientèle aux points d'acceptation (p. ex. boîte aux lettres, bureaux de poste, agences postales, sites web) ;	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.9	Procédures d'urgence	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la disponibilité de renseignements appropriés immédiatement disponibles en tout temps afin d'être utilisés pour des interventions d'urgence en cas d'accident ou d'incident concernant des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.11	Conservation des documents	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Conservation des documents (p. ex. liste de vérification en vue de l'acceptation de la neige carbonique)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 1 § 2.3	Procédures d'acceptation de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que seuls sont acceptés en vue de leur transport par la poste aérienne, les marchandises dangereuses indiquées au § 2.3 de la partie 1	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
Supp-Doc 9284 Partie S1 Chap.3	Documentation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a un accès facile aux procédures applicables pour le transport de MD (Doc 9284 de l'OACI / Manuel DGR -IATA et procédures spécifiques)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification Opérateur postal (Surveillance continue) CKL-DGR-017</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

<p>Supp-Doc 9284 Partie S1 Chap.3</p>	<p>Manutention des colis</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Respect des procédures de manutention des colis refusé au transport conformément aux procédures établies</p>	<p><input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV</p>	
<p>IT OACI, Partie 1 § 4.2.8</p>	<p>Formation</p>		<p>Vérifier la validité des formations du personnel en MD. Si les formations marchandises dangereuses sont organisées au sein de la compagnie, vérifier si :</p> <p>a) le programme des cours est celui approuvé par l'ANAC</p> <p>b) les dossiers de formation initiale et périodique sont disponibles</p> <p>c) les dossiers de formation sont adéquatement conservés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dispositif ou meuble de rangement muni de verrou pour la fermeture;</li> <li>- accès surveillé et réglementé et</li> <li>- à l'abri de toute situation qui pourrait compromettre leurs intégrités</li> </ul> <p>d) les dossiers de formation sont conservé pendant la période impartie requise (36 mois).</p>	<p><input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV</p>	

Inspecteur	Avis	Observations
<p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Date et signature</p>	<p><input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant</p>	

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

*Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

*Note 2 : Pour les items qui n'ont pas été vérifiés le jour de l'inspection, inscrire NV.*

NOM DE L'EXPLOITANT/STRUCTURE :

DATE DE L'ACCIDENT/INCIDENT :

LIEU DE L'ACCIDENT/INCIDENT :

PERSONNES

c) Tuées

d) Blessées

ÉTENDUE DES DOMMAGES MATERIELS :

.

.

.

.

.

.

.

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
IT OACI, Partie 4 § 1.1	Emballage, étiquetage, identification et marquage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	a) Vérifier si les colis ont été emballés conformément aux prescriptions des IT,	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 5 § 3.1.1		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	b) Vérifier si les colis ont été étiquetés conformément aux prescriptions des IT,	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 2 § 3		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	c) Vérifier si les colis ont été identifiés conformément marqués aux prescriptions des IT.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 5 Chapitre 2		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	





IT OACI, Partie 3 § 2.1.1	Limitation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la quantité nette maximale (poids ou volume) de l'article ou de la matière dans chaque colis en application des dispositions du § 2.1.1 de la partie 3	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 1.3	Adéquation et utilisation des listes de vérification en vue de l'acceptation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si une liste de vérification pour accepter les marchandises dangereuses en application des dispositions énoncées au § 1.3 de la partie 7 des IT de l'OACI a été utilisée.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2	Chargement adéquat des marchandises dangereuses (y compris la séparation, l'arrimage et l'accessibilité)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les dispositions appropriées de chargement, d'isolement et d'inspection de dommage ou de déperdition en application des dispositions énoncées au chapitre 2 de la partie 7 ont été respectées.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 2.2, 2.8 et 2.10	Préparation et construction des palettes et des unités de chargement compte tenu des besoins de séparation des MD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les marchandises dangereuses sont séparées en application des dispositions énoncées des instructions techniques	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 5.1	Notices concernant les marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les passagers/clients sont avertis des types de marchandises dangereuses interdites de transporter à bord d'un aéronef.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 4.2	Communication au personnel chargé de l'acheminement des passagers de renseignements et instructions sur les marchandises dangereuses et les passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a accès aux renseignements relatifs aux marchandises dangereuses qui peuvent être transportées par des passagers conformément aux dispositions du Tableau 8-1.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7 § 6.1		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel a un accès facile aux renseignements relatifs aux articles présents dans le fret ou dans les bagages des passagers et qui peuvent contenir des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 1 § 2.2.2, 2.2.3 et 2.2.4	Connaissance par le personnel de maintenance des prescriptions en matière de rechange ou d'articles hors service	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît/applique les dispositions applicables aux rechanges des objets et matières mentionnés au § 2.2.1, alinéa a), ou les objets et matières mentionnés au § 2.2.1, alinéa a) indiquées au § 2.2.2 de la partie 1 des IT de l'OACI, qui ont été retirés pour être remplacés.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
IT OACI, Partie 7	Etablissement et gestion de la NOTOC	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel connaît/applique les renseignements	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	

 <p><b>A.N.A.C.</b> Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Liste de vérification – Accident/incident (Surveillance continue) CKL-DGR-018</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

§ 4.1 IT OACI, Partie 7 § 4.1.8			à fournir au titre des § 4.1 et 4.1.8 de la partie 7 des IT	<input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
RACI 3004 Chap. 10	Formation du personnel	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Vérifier la validité des formations du personnel en MD. Si les formations marchandises dangereuses sont organisées au sein de la compagnie, vérifier si :</p> <p>a) le programme des cours est celui approuvé par l'ANAC</p> <p>b) les dossiers de formation initiale et périodique sont disponibles</p> <p>c) les dossiers de formation sont adéquatement conservés ;</p> <p>e) dispositif ou meuble de rangement muni de verrou pour la fermeture;</p> <p>f) accès surveillé et réglementé et</p> <p>g) à l'abri de toute situation qui pourrait compromettre leurs intégrités</p> <p>d) les dossiers de formation sont conservé pendant la période impartie requise (36 mois).</p>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
RACI 3004 Chap. 2.2.1	Documentation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Examiner le manuel marchandises dangereuses de la compagnie/structure pour contrôler la dernière révision et vérifier par sondage l'existence de pages en mauvais état, illisibles ou manquantes	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	

OBSERVATIONS
<p><b>Nom :</b></p> <p><b>Prénoms :</b></p> <p><b>Date et signature :</b></p>

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – évaluation sommaire du dossier de demande d'approbation/dérogation CKL-DGR-019</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;

<b>Nom du postulant</b>	<b>Références du courrier de demande formelle</b>
	<b>Réf. :</b> <b>Date :</b>

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3004, APP. 1 § C	Courrier de demande de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique les dispositions des Instructions techniques qui ne seront pas respectées.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique les raisons du transport de la marchandises dangereuse par voie aérienne	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique les pays d'origine, de survol, de transit et de destination	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique la date présumée du transport	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique la désignation officielle de la marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique la classe ou division	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique les quantités et nombre de colis	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique l'aéronef qui sera utilisé	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	





		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique les caractéristiques des marchandises dangereuses transportées ; leur état physique ou chimique	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004, APP. 1 § C	Étude de sécurité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant a soumis une étude de sécurité	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004, APP. 1 § C	Description de toute disposition particulière relative au signalement des incidents liés à la dérogation ou à l'approbation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant a décrit les dispositions particulières relative au signalement des incidents liés à la dérogation ou à l'approbation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004, APP. 1 § C	Considérations supplémentaires en application des exigences de l'alinéas 4 de la section 8.2.1 du RACI 3402	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la prise en compte de restrictions quant à l'emplacement et pour ce qui est du chargement et du déchargement du fret	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la prise en compte de restrictions relatives aux heures de vol pendant la journée (y compris pour le chargement et le déchargement)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique les restrictions des décollages et atterrissages aux conditions météorologiques de vol à vue	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique une planification des vols pour éviter les zones densément peuplées	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique les restrictions visant l'utilisation de matériel de transmission à main au voisinage de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique les restrictions visant l'utilisation des radios et des radars d'aéronef durant le chargement et le déchargement	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant indique les restrictions visant les passagers à bord	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le requérant dispose d'équipement supplémentaire de lutte contre l'incendie ; et/ou prescriptions supplémentaires en matière de séparation.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



RACI 3004, APP. 1 § C	Coordonnés (nom, téléphone, adresse électronique...) de la personne ou organisme chargée du suivi du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si l'exploitant a fourni les coordonnées (nom, téléphone, adresse électronique...) de la personne ou organisme chargée du suivi du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004, APP. 1 § C	Contrat entre l'exploitant et les organismes d'assistance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le dossier de demande contient un contrat entre l'exploitant et les organismes d'assistance avec lesquelles l'exploitant a contracté un accord en vue de leur permettre d'effectuer en leur nom des tâches en rapport avec le transport des marchandises dangereuses considérées.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004, APP. 1 § C	Mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si l'exploitant a fourni les mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004, APP. 1 § C	Mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si l'exploitant a fourni les mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3004, APP. 1 § C	Autorisations éventuellement requises pour les pays concernés.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	a) circulation aérienne	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	b) stationnement	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	c) survol	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	d) douane	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	e) sûreté	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – évaluation sommaire du dossier de demande d'approbation/ dérogation CKL-DGR-019</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	f) exportation et/ou d'importation de munitions et/ou matériels de guerre	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	g) droit de trafic.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Chef de Projet	Avis	Observations
Nom :  Prénoms :  Date et signature	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – évaluation approfondie du dossier de demande d'approbation/ dérogation CKL-DGR-020</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

**Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification**

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant

*Note 1 : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet) ;*

<b>Nom du postulant</b>	<b>Références du courrier de demande formelle</b>
	<b>Réf. :</b> <b>Date :</b>

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3402, Chap. 8.2	Courrier de demande de transport de marchandises dangereuses sous dérogation ou approbation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dispositions des Instructions techniques qui ne seront pas respectées.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Raisons du transport de la marchandises dangereuse par voie aérienne	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pays d'origine, de survol, de transit et de destination	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Date présumée du transport	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Désignation officielle de la marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Classe ou division	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Quantités et nombre de colis	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Aéronef utilisé	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	





Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification – évaluation approfondie du dossier de demande  
d'approbation/ dérogation  
CKL-DGR-020

Edition : 3  
Date : 17/02/2021  
Amendement : 02  
Date : 17/02/2021

		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Caractéristiques des marchandises dangereuses transportées ; leur état physique ou chimique	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402, Chap. 8.2	Étude de sécurité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Étude de sécurité	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402, Chap. 8.2	Description de toute disposition particulière relative au signalement des incidents liés à la dérogation ou à l'approbation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dispositions particulières relative au signalement des incidents liés à la dérogation ou à l'approbation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402, Chap. 8.2	Considérations supplémentaires en application des exigences de l'alinéa 4 de la section 8.2.1 du RACI 3402	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Restrictions quant à l'emplacement et pour ce qui est du chargement et du déchargement du fret	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Restrictions relatives aux heures de vol pendant la journée (y compris pour le chargement et le déchargement)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Restrictions des décollages et atterrissages aux conditions météorologiques de vol à vue	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Planification des vols pour éviter les zones densément peuplées	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Restrictions visant l'utilisation de matériel de transmission à main au voisinage de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Restrictions visant l'utilisation des radios et des radars d'aéronef durant le chargement et le déchargement	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Restrictions visant les passagers à bord	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Emport d'équipement supplémentaire de lutte contre l'incendie ; et/ou prescriptions supplémentaires en matière de séparation.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402, Chap. 8.2	Coordonnés (nom, téléphone, adresse électronique...) de la personne ou	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Coordonnés (nom, téléphone, adresse électronique...) de la personne ou organisme chargée du suivi du transport et du respect des	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

	organisme chargée du suivi du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation		exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation		
RACI 3402, Chap. 8.2	Contrat entre l'exploitant et les organismes d'assistance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Contrat entre l'exploitant et les organismes d'assistance avec lesquelles l'exploitant a contracté un accord en vue de leur permettre d'effectuer en leur nom des tâches en rapport avec le transport des <i>merchandises dangereuses</i> considérées.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402, Chap. 8.2	Mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV	
RACI 3402, Chap. 8.2	Mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402, Chap. 8.2	Autorisations éventuellement requises pour les pays concernés.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	a) circulation aérienne	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	b) stationnement	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	c) survol	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	d) douane	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	e) sûreté	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	f) exportation et/ou d'importation de munitions et/ou matériels de guerre,	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	g) droit de trafic.	<input type="checkbox"/> SA	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Liste de vérification – évaluation approfondie du dossier de demande d'approbation/ dérogation CKL-DGR-020</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

			<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
--	--	--	------------------------------------------------------------	--

Chef de Projet	Avis	Observations
<p><b>Nom :</b></p> <p><b>Prénoms :</b></p> <p><b>Date et signature</b></p>	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Exemple de courrier de délivrance de dérogation/Approbation</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

N° \_\_\_\_\_ANAC/DSV/SDOA

**LE DIRECTEUR GENERAL**

V/Réf. :

/-)

**Monsieur le XXXX**

XXXXX

Tel: XXX

Fax: XXX

**ABIDJAN**

**Objet** : Dérogation/Approbation.

**Monsieur le Directeur Général,**

Par courrier en date du (jj/mm/aaaa), vous avez soumis un dossier pour votre demande d'approbation/dérogation relative à xxxx.

Après l'évaluation satisfaisante dudit dossier, j'ai l'honneur de vous accorder cette dérogation/approbation.

La présente approbation n'est pas cessible, sauf renonciation, interruption des activités de la part du titulaire, suspension ou révocation est valable pour xxxx.

Veuillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**

Pj : 01



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Form-DGR-003 : Formulaire d'autorisation d'approbation / dégrogation</p>	<p>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement :02 Date : 17/02/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Form-DGR-003 : Formulaire d'autorisation d'approbation / dérogation		
<p><b>(1). Compagnie responsable du transport et n° du PEA :</b> <i>Airline in charge of transportation and AOC number</i></p> <p>.....</p> <p><b>(2). Tél :</b> .....</p> <p><b>(3). Fax :</b> .....</p>	<p><b>(4). Type d'aéronef :</b> <i>Aircraft type</i></p> <p>.....</p> <p><b>(5). Immatriculation :</b> <i>Registration</i> (ou substitut/or substitute)</p> <p>.....</p>	<p><b>(6). N° du vol:</b> <i>Flight number</i></p> <p>.....</p> <p><b>(7). Date du vol :</b> <i>Departure date</i></p> <p>.....</p>
<p><b>(8). Aéroport de départ (nom et code OACI et/ou IATA) :</b> <i>Departure airport (name and ICAO and/or IATA code)</i></p> <p>.....</p> <p><b>(9). Aéroport de destination (nom et code OACI et/ou IATA) :</b> <i>Arrival airport (name and ICAO and/or IATA code)</i></p> <p>.....</p>		
<p><b>(10). Escale technique</b> <i>Technical stop</i></p> <p>.....</p> <p><b>(11). Date arrivée :</b> .....</p> <p><b>(12). Code aéroport :</b> .....</p> <p><i>Arrival date</i> <i>Airport code</i></p>	<p><b>(13). Survol date:</b> <i>Over flight Date</i></p> <p>.....</p> <p><b>(14). Date départ :</b> <i>Departure date :</i></p> <p>.....</p>	
<p><b>Aucune tolérance technique sur l'aéronef n'est autorisée. Vol CARGO seulement (aucun passager autorisé à bord à l'exception du responsable de la cargaison si nécessaire). No deferred defect is acceptable for the aircraft. CARGO AIRCRAFT ONLY (no passenger on board except the person responsible for the cargo if needed)</b></p> <p>Le cas échéant/ If applicable,</p> <p>a) <b>Les consignes de sécurité et de sûreté mises en place sur l'aéroport pour les opérations d'entreposage, de manutention, de chargement/ déchargement et de transport des marchandises dangereuses interdites sont respectées.</b> <i>Airport safety and security instructions regarding forbidden dangerous goods storage, handling, loading and/or unloading and transport must be fulfilled.</i></p> <p>b) <b>La supervision du chargement et/ou du déchargement est assurée par une ou plusieurs personnes compétentes autres que l'équipage de conduite.</b> <i>Loading and/or unloading supervision is assumed by one or more dangerous goods qualified staff other than flight crew.</i></p> <p>c) <b>Aucune réduction du niveau SSLIA requis pour l'aéronef n'est tolérée pour ce type d'opération.</b> <i>According to the aircraft type, no restriction level of Fire Department is allowed</i></p>		
<p><b>(15). Nom de l'Expéditeur/Shipper name:</b></p> <p>.....</p>	<p><b>(16) Adresse/Address:</b></p> <p>.....</p>	<p><b>(17) Tél :</b></p> <p>.....</p> <p><b>(18) Fax</b></p> <p>.....</p>



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<b>Form-DGR-003 : Formulaire d'autorisation d'approbation / dérogation</b>	<b>Edition : 3 Date : 17/02/2021 Amendement : 02 Date : 17/02/2021</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

<b>(19) Nom du destinataire /Consignee name :</b> .....				<b>(20) Adresse /Address:</b> .....		<b>(21) Tél :</b> .....	
<b>(22) Appellations UN/UN proper shipping name :</b>				<b>(23) Appellations commerciales /Commercial name:</b>			
<b>(24) Numéro UN /UN number</b> .....	<b>(25) Classe /Class Division/Div.</b> .....	<b>(26) Groupe d'emballage Packing group</b> .....	<b>(27) Instruction d'emb. /Pack. Instr.</b> .....	<b>(28) Nombre de colis/ Number of Packages</b> .....	<b>(29) Quantité nette par colis /Net quantity per package</b> .....	<b>(30) Masse Brute par colis/ Gross mass per package</b> .....	<b>(31) Masse totale brute/ Total Grossmass</b> .....
<b>(32). Organisme(s) responsable(s) des essais sur les emballages/ Agency in charge of packaging performance test</b> .....				<b>(33) Numéro du (des) Certificat(s) d'approbation d'emballage Packaging authorization number</b> .....			
<b>(34). Consignes spéciales de manutention Special handling instructions</b> .....							
Je soussigné, certifie que les renseignements fournis sont exacts, et joins à la demande toute justification nécessaire. <i>I undersigned, that information provided are accurate, and I supply any necessary documents</i> <b>Nom et qualité du signataire/Name and quality of signatory :</b>  <b>(35). Date :</b> ..... <b>(36). Signature :</b> .....							
<b>(37) Organisme(s) Assurant la manutention : Handling performed by</b>							
<b>(38) Nom et qualité du signataire : Name and quality of signatory</b> .....				<b>(39) Date :</b> .....		<b>(40) Signature et cachet de l'entreprise : Signature and company Stamp</b>	
<b>Cadre réservé à l'ANAC /Box reserved for ANAC</b>							
<b>Conditions additionnelles / Additional conditions :</b>  Date de délivrance : ..... Validité : ..... <i>Issue Date: ..... Validity: .....</i>  Visa ANAC: .....							



NOM DU POSTULANT		ADRESSE GEOGRAPHIQUE			
Adresse postale (si différente de l'adresse géographique)		Numéro de Pré-Certification :			
<b>1. PHASE PRELIMINAIRE</b>					
Réf. Item	Libellé de l'action	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
<b>A Réunion de prise de contact</b>					
1	Présentation de projet, moyens matériels et humains disponibles ou envisagés. (Par le postulant)				
2	Remise du RACI 3401 (Par le Chef de projet).				
3	Remise du RACI 3004 (Par le Chef de projet).				
4	Remise du formulaire « FORM -DGR-001 » (Par le Chef de projet).				
5	Information pour l'acquisition du Document 9284 de OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA (Par le Chef de projet)				
6	Remise du formulaire de suivi de certification (Par le Chef de projet)				
<b>B Mise en place de l'équipe de certification</b>					
Nom et prénoms des membres de l'équipe de certification					
1					
2					
3					
4					
<b>C Réunion de la phase préliminaire</b>					
	Libellé de l'action	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
1	Explication de la soumission de la demande formelle				
2	Indication sur le contenu de la demande formelle :				
a)	Courrier de demande formelle				
b)	Section A9 de la partie A du MANEX				
c)	Programme de formation marchandises dangereuses				
d)	Liste de conformité				
e)	Curriculum vitae du Responsable fret				
f)	Calendrier des événements				



**Observations**

**2. PHASE DE DEMANDE FORMELLE**

Réf. Item	Libellé de l'action	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
D	<b>Evaluation sommaire des manuels et documents fournis</b>				
	Section A9 de la partie A du MANEX				
a)	Programme de formation marchandises dangereuses				
b)	Liste de conformité				
c)	Curriculum vitae du Responsable fret				
d)	Calendrier des événements				
E	<b>Réunion de demande formelle</b>				
a)	Information donnée au postulant de la recevabilité du dossier de la phase II				
b)	Le cas échéant, ajustement du calendrier des événements				
c)	Clôture de la phase de demande formelle				

**Observations**



### 3. PHASE D'ÉVALUATION DES DOCUMENTS

Réf. Item	Libellé de l'action	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
F	Evaluation des manuels et documents soumis				
a)	Section A9 de la partie A du MANEX				
b)	Programme de formation marchandises dangereuses				
c)	Liste de conformité				
d)	Curriculum vitae du Responsable fret				
e)	Audition du Responsable fret				
G	Réunion de la phase d'évaluation				
H	Clôture de la phase III.				

#### Observations

### 4. PHASE D'INSPECTIONS ET DE DEMONSTRATIONS

Réf. Item	Désignation	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
i	Inspections				
a)	Inspection des sous-traitants (expéditeurs, manutentionnaire...)				
b)	Supervision d'une formation marchandises dangereuses				
J	Clôture de la phase IV				



Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire

FORM-DGR-004 : Formulaire de suivi du processus de certification

Edition : 3  
Date : 17/02/2021  
Amendement :02  
Date : 17/02/2021

**Observations**

**5. PHASE DE DELIVRANCE**

Réf. Item	V. PHASE DE CERTIFICATION	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
K	Préparation du certificat de l'autorisation de transport MD				
L	Préparation du rapport de certification				
M	Rassembler les pièces suivantes				
a)	Lettre de demande formelle				
b)	Déclaration de Conformité				
c)	Fiche de suivi du processus de certification				
d)	Correspondances entre le postulant et l'ANAC				
N	Délivrance de l'autorisation				

**Observations**